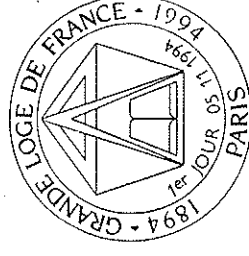


François Rognon

(avec la participation de Françoise Jupeau-Réquillard)

CHRONIQUE DES ORIGINES DE LA GRANDE LOGE DE FRANCE

AVANT-PROPOS DE PIERRE CHEVALLIER



ISBN : 2.904724.22.2

Prix public : 99,00 F

FRANC-MAÇONNERIE, HISTOIRE ET SYMBOLISME

"Il n'y a pas en histoire de travail plus essentiel qu'une chronologie sûre. Celle établie par François Rognon, à l'occasion, du centenaire de la fondation de la Grande Loge de France, procurera aux membres de l'institution, comme à tous ceux désireux de s'appuyer sur des données exactes, afin de connaître, tel épisode ou telle période de l'histoire de la Grande Loge, un instrument de travail qui faisait jusqu'ici défaut."

Pierre Chevallier

F. ROGNON

CHRONIQUE DES ORIGINES DE LA GRANDE LOGE DE FRANCE

1326

Le concile d'Avignon condamne les ligues et les sociétés qui "sous le nom de confréries, se rassemblent une fois par an, en quelque lieu, pour y tenir leurs conciliabules et leurs réunions ; en pénétrant dans l'enceinte, ils prononcent un serment aux termes duquel ils doivent se soutenir contre qui que ce soit à l'exclusion de leurs Maîtres, se prêter secours l'un à l'autre en toute occasion, se conseiller et se soutenir. Parfois, après s'être revêtus d'un costume uniforme, et faisant usages de marques et de signes distinctifs, ils élisent un d'entre eux comme supérieur..."¹.

1400 environ

Les manuscrits *Régius* et *Cooke* racontent l'histoire traditionnelle du Métier et présentent un ensemble de règles professionnelles et morales :

Les *old charges*, les anciens devoirs dont s'inspireront Anderson et Désaguliers en 1723.

1600 environ

En élaborant ses statuts, William Shaw, architecte écossais et compilateur des anciens devoirs, "entreprit de réorganiser le métier de maçon en Ecosse, le dota d'une nouvelle stature et d'une nouvelle signification et se faisant il créa la Franc-Maçonnerie."²

1640

Les premiers non-opératifs sont acceptés en Loge (William Maxwell, médecin du roi, James Thomson...).

1 - *Points de Vue Initiatiques*, n° 38-39, 1980, p.11.

2 - *Les origines de la Franc-Maçonnerie : le siècle écossais 1570-1710*, David Stevenson, p.52.

Octobre

1646

Initiation d'Elias Ashmole, antiquaire, mathématicien astrologue, dans une loge où, apparemment, il n'y avait plus d'opératifs.

1710

Existence de nombreuses loges, en Angleterre et en Ecosse, les unes formées uniquement d'opératifs, les autres uniquement de spéculatifs, d'autres encore d'opératifs et de spéculatifs.

1712

Initiation de Jean Théophile Désaguliers.

1717

24 Juin

Quatre loges spéculatives se réunissent pour constituer la Grande Loge de Londres. Premier Grand Maître : Anthony Sayer.

1722

Philippe de Wharton, Grand Maître de la Grande Loge de Londres.

1723

Les premières constitutions et règlements de l'Ordre sont rédigés par James Anderson et Jean Théophile Désaguliers.

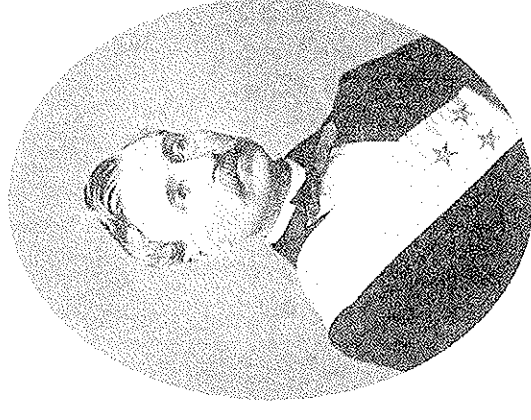
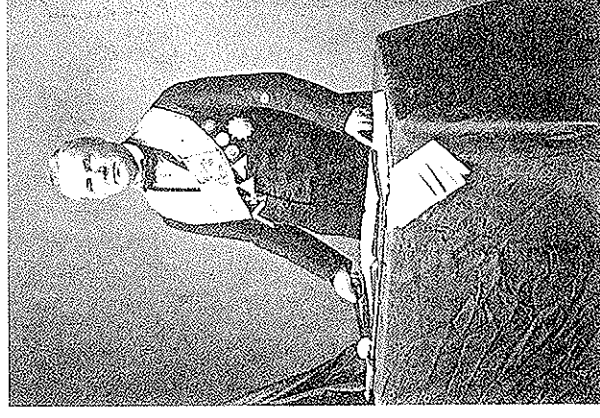
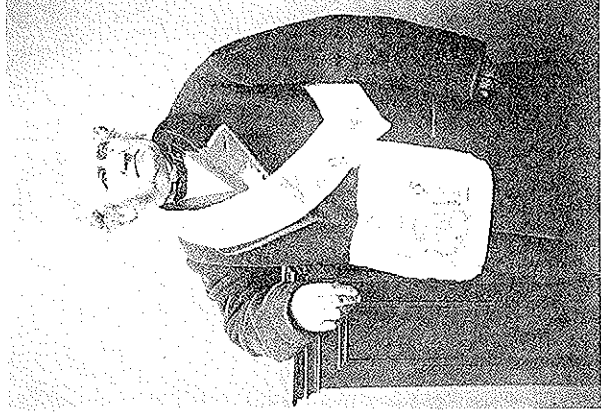
1728

— Les premières loges, en France, sont composées essentiellement de britanniques.

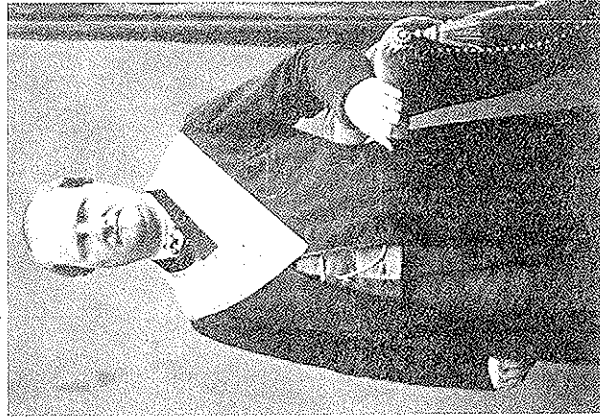
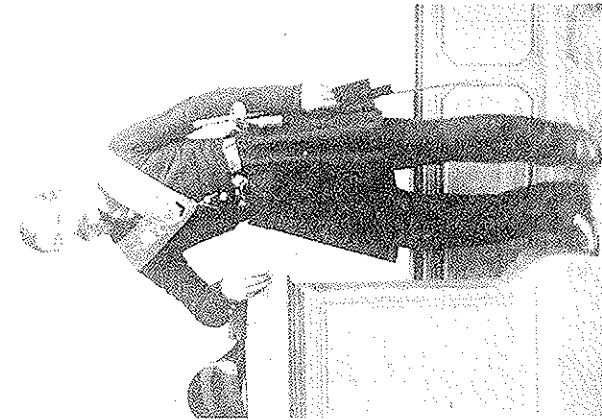
— Philippe de Wharton 1er Grand Maître d'une Grande Loge de Paris (?).

1732

Première loge française à recevoir patente de la Grande Loge de Londres : "Le Louis d'Argent".



Portraits photographiques de Francs-Maçons anonymes revêtus de leurs décores (circa 1870) (Loge de Vernon ?). (Coll. Musée G.L.D.F.).



Portraits photographiques de Francs-Maçons anonymes revêtus de leurs décors (circa 1870) (Loge de Vernon ?). (Coll. Musée G.L.D.F.).

17 Avril

1732

— "L'Anglaise", 1ère loge bordelaise, est fondée par 3 navigateurs anglais (?).

— Entre 1732 et 1743 il n'y a pas d'organe fédérateur des loges.

1733

La loge n°115 sur le tableau de la Grande Loge de Londres a pour titre distinctif "Scotch Mason's Lodge".

1736

Charles Radcliffe, comte de Derwentwater est élu Grand Maître de l'Ordre des Francs-Maçons dans le royaume de France.

1737

— Création en Avignon, par le marquis de Calvière de la loge "Saint-Jean d'Ecosse".

— Discours du chevalier Ramsay, homme de lettre écossais, "orateur attiré de l'Ordre maçonnique en France".

— Lord Waldegrave pour supprimer un foyer d'activité politique actif des jacobites fait pression sur le cardinal de Fleury pour faire suspendre les assemblées de maçons.

1738

— Le duc d'Antin "Seigneur bien en Cour" est élu 1er Grand Maître français.

— "Dans le *New book of Constitutions* (p.194 à 196) Anderson énumère les "Députations sent beyond sea" ... 3 "puis il ajoute ce commentaire :

"All these Foreign Lodges are under the patronage of our Gd Mr of

England ; but the old Lodge at York City, and the Lodges of Scotland, Ireland, France and Italy, affecting independency, are under their own Grand Masters : Though they have the same Constitutions, charges, regulations, etc... for substance, with their brethren of England, and are equally zealous for the Augustan stile, and the secret of the ancient and honourable fraternity" ⁴.

Thory ⁵ a traduit le passage de la façon suivante :

"Les loges étrangères sous le patronage de la Grande Loge d'Angleterre, telles que celles de la cité d'York, d'Ecosse, d'Irlande, de France et d'Italie, affectent une indépendance blâmable et refusent de reconnaître la juridiction du Grand Maître d'Angleterre ; cependant toutes tiennent leurs constitutions lois et règlements des frères de la Grande-Bretagne, qui ont cru récompenser leur zèle en leur confiant les secrets de la confraternité. Ces ingrats oublient que la splendeur dont ils jouissent ne leur vient que de l'Angleterre" ⁶.

L'article de *Points de Vue Initiatique* propose :

"Toutes ces loges étrangères sont sous la protection de notre Grand Maître d'Angleterre. Mais la loge ancienne de la ville d'York, et les loges d'Ecosse, d'Irlande, de France et d'Italie assumant leur indépendance, ont leur propre Grand Maître. Elles n'en ont pas moins en substance les mêmes Statuts, Devoirs, Règlements..., que les frères d'Angleterre, et font preuve d'un zèle égal au leur pour le style augustéen comme pour les secrets de l'ancienne et honorable fraternité" ⁷.

4 - Idem, p.17.

5 - Claude Antoine Thory 1757-1827, historien de la Franc-Maçonnerie, eut de nombreuses activités au Grand Orient de France et au Suprême Conseil.

6 - *Points de Vue Initiatiques*, n° 38-39, 3^e et 4^e trimestres 1980, p.16.

7 - Idem, p.17.

— Mort du duc d'Antin, élection à la Grande Maîtrise de Louis de Bourbon, comte de Clermont.

— La Grande Loge de France insère sans changement dans ses statuts le texte du *New book of the Constitutions* traduit par le Frère de la Tierce, elle adopte en outre des ordonnances générales dont le 20^e et dernier article dit :

"Ayant appris depuis peu que quelques frères se présentent sous le titre de Maître Ecosais et revendiquent dans certaines loges les droits et privilèges dont il n'existe aucune trace dans les archives et usages de toutes les loges établies sur la surface du globe, la Grande Loge (...) a décidé que les Maîtres Ecosais (...) doivent être considérés par les frères à l'égal des autres apprentis et compagnons dont ils devront porter le costume sans aucun signe de distinction. ⁸".

— Rituel de Maître Ecosais (traduction du *scotch mason* pratiqué en Angleterre) et d'Elu Parfait.

Rituel de Chevalier de l'Orient.

Création par Etienne Morin à Bordeaux de la Parfaite loge d'Ecosse de Saint-Jean de Jérusalem, Mère Loge écossaise de France.

La Mère Loge écossaise de Bordeaux délivre des patentes à des loges parisiennes.

La Mère Loge écossaise de Bordeaux délivre des patentes à des loges de Saint-Domingue (?).

8 - Ibid., p.20.

1755

Nouveaux statuts de la Grande Loge de France adoptés le 14 juillet.
Un article prévoit que les "Maîtres Ecossais auront la surveillance de tous les travaux... ils ont la liberté de prendre la parole, d'être toujours armés et de rester couverts".

1760-62

Multitude de nouveaux grades dont le Souverain princé Rose-Croix et le Grand Inspecteur Grand Elu, Chevalier Kadosh influencé par le séjour en Allemagne du système écossais.

1761

Le Frère Peny, marchand plumassier, Maître de la loge Saint-Martin fait Grande Loge à part, en réaction à l'inaction du comte de Clermont qui avait nommé un "substitut particulier", le Frère Lacorne, maître à danser et Maître de la loge de la "Sainte-Trinité".

25 Août

Morin est admis à participer aux travaux de la Grande Loge avec Lacorne et Chaillon de Jonville.

27 Août

La Grande Loge lui délivre les fameuses lettres patentes lui permettant "d'établir dans toutes les parties du monde la parfaite et sublime maçonnerie et d'admettre et constituer aux sublimes degrés de la Haute Perfection, de multiplier et créer des Inspecteurs en tous lieux où les sublimes grades ne seront pas établis".

1762

— Le Frère Chaillon de Jonville, Maître de la loge "Saint-Antoine" remet de l'ordre et permet une période de prospérité.

— Création d'un Souverain Conseil des Grands Empereurs Princes et Chevaliers de l'Orient.

— Création parallèle d'un Souverain Conseil des Chevaliers d'Orient.

- 24 -

1762

— après la mise en sommeil de la loge de Bordeaux, celle de Marseille prend le nom de "Mère Loge écossaise de France".

1767

— situation inextricable : multitude de factions, de noms, de rites, de grades.

— suspension des travaux de la Grande Loge par le lieutenant de police Monsieur de Sartine.

1771

— mort du comte de Clermont, élection à la Grande Maîtrise du duc de Chartres : "Souverain Grand Maître de tous les Conseils, Chapitres et loges écossaises du grand globe français."

— reprise autorisée des travaux de la Grande Loge, le duc de Montmorency-Luxembourg "véritable restaurateur de l'Ordre".

1772

Réunion de la Grande Loge de France et du Souverain Conseil des Empereurs en une "Souveraine et très respectable Grande Loge de France". Une commission de 8 Frères, quatre Frères de la Grande Loge et quatre du Souverain Conseil, est chargée de présenter les nouveaux statuts, elle prend le nom de Grand Conseil de l'Ordre.

1773

5 Mars

Première assemblée de la Souveraine Grande Loge Nationale de France où apparaît une opposition entre les Maîtres de province et les Maîtres de Paris qui font Grande Loge à part.

7 Avril

Les Maîtres de Paris cèdent et demandent leur place dans l'assemblée afin de constituer "un seul et même corps sous le nom de Grand Orient de France".

- 25 -

1773

28 Mai

Le duc de Montmorency-Luxembourg nomme les 27 officiers du Grand Orient.

17 Juin

Labady, avec d'autres Frères mécontents, réunit les Maîtres de loge de Paris en Grande Loge dont ils ont conservé les sceaux et les timbres.

1er Septembre

Dernière séance de la Grande Loge Nationale.

9 Octobre

Labady et Duret sont emprisonnés avec le Frère Bourgeois.

17 Octobre

Labady, Duret sont libérés après avoir rendu les sceaux et timbres, mais ils conservent les archives et feront vivre la Grande Loge jusqu'au concordat de 1799.

28 Octobre

— à midi, ouverture des travaux du Grand Orient de France par le Grand Maître le duc de Chartres, suivi d'un banquet "où ne sont admis que les maçons réguliers".

— Les loges doivent faire "rafrâchir" leur constitution : les loges qui n'auront pas renouvelé leur constitution avant le 1er janvier 1777 seront considérées comme irrégulières.

— pas un mot sur les hauts grades dans les statuts du Grand Orient.

1774

— Réveil de la loge "Saint-Jean d'Ecosse" en Avignon⁹ qui se voit

9 - voir 1737.

1774

transmettre le statut de Mère Loge écossaise d'Avignon, par la Mère Loge écossaise de Marseille.

— Le Frère Gouillard de la Grande Loge écrit au Grand Orient : "Si nous ne sommes pas réguliers, nous qui vous avons constitués, de qui tenez-vous vos pouvoirs et de quel droit prétendez-vous donner la vie à ceux de qui vous l'avez reçue ?"

1776

— "Saint-Jean d'Ecosse du Contrat Social" de Paris demande patente à la Mère Loge écossaise d'Avignon. Elle la lui accorde ainsi que le titre de Mère Loge écossaise de France. Le Grand Orient radiera la loge "Le Contrat Social" en mai.

— Rupture du Grand Orient avec la Grande Loge d'Angleterre.

1777

— La Grande Loge crée à Nogent sur Seine la loge "Saint-Laurent des amis réunis" : 5 ans après le Grand Orient installe en cet Orient la loge "les Amis de la parfaite régularité" (1782).

— La Grande Loge donne patente à la loge "Saint-Charles du Triomphe de la Parfaite Harmonie".

1778

La loge militaire "Bourbon infanterie" figure sur le tableau de la Grande Loge.

1781

Concordat entre le Grand Orient et la Mère Loge écossaise qui s'engage à ne plus créer de loge sur le territoire du royaume mais peut continuer à créer des ateliers supérieurs.

1782

— La Mère Loge écossaise d'Avignon donne patente à la loge "Saint-Charles du Triomphe de la Parfaite Harmonie".

1782

— création au sein du Grand Orient de la chambre des grades

1783

Le Grand Orient accepte d'accorder patente à la loge "Saint-Charles du Triomphe de la Parfaite Harmonie" sous le nom de "Saint-Alexandre d'Ecosse".

1787

Création du Grand Chapitre métropolitain, développement du Rite Français en 7 degrés.

15 Juillet

Emigration de Montmorency-Luxembourg pour l'Angleterre.

1789

— Pierre Chevallier mentionne l'existence de 629 loges et 30 000 maçons, alors que Bord parle de 300 loges qui souffrent du manque de fréquentation ¹⁰.

— Le Grand Orient conforte son hégémonie en incorporant les groupuscules écossois. La Grande Loge appelée depuis 1773 "Grande Loge de Clermont" continue à vivre tout comme les Mères Loges du Rite Ecossois, la loge "Anglaise" de Bordeaux ou le "groupe d'Héredom de Kilwinning" à Rouen.

— Le duc de Montmorency-Luxembourg a fortifié l'ossature du Grand Orient, lui donnant une importance certaine et irréfutable mais le "paysage maçonnique" français est loin d'être uniforme d'autant que mysticisme et occultisme ont fortement teinté la "noble démarche et les secrets de l'honorable confrérie" : Saint-Germain, Messmer, Cagliostro, Dom Pernety et les illuminés d'Avignon,

¹⁰ - Gustave Bord : *La Franc-Maçonnerie en France des origines à 1815 ; Les ouvriers de l'idée révolutionnaire (1688-1771)*, Edition nouvelle Librairie Nationale, Paris, 1908.

1789

Martinès de Pasqually et les Elus Coens, Louis-Claude de Saint-Martin et les philosophes inconnus, Jean-Baptiste Willermoz et le Régime Ecossois Rectifié, Savalette de Lange et les Philalèthes...

1790

22 loges seulement répondent à la demande du Grand Orient de constituer un fonds pour faire un "don patriotique" à l'Assemblée Nationale.

20 Novembre

Circulaire de la loge "Saint-Jean d'Ecosse et du Contrat Social", Mère Loge du Rite Ecossois Philosophique : "craignons qu'en sortant des enceintes mystérieuses de nos temples nous cessions d'être les agents immédiats de la nature et de la vérité pour devenir les instruments aveugles des passions humaines".

1793

Le duc d'Orléans démissionne de la Grande Maîtrise du Grand Orient.

1793/1796

Quelques loges seulement continuent à travailler.

1797

— 18 loges figurent sur le tableau du Grand Orient dont 3 à Paris.

— de Grasse-Tilly et Delahogue sont nommés Inspecteurs Généraux adjoints par un subdélégué de Morin et fonderont avec John Mitchell et Frédéric Dalcho le Suprême Conseil des Etats-Unis en 1801 à Charleston.

1799

Avril

Concordat entre le Grand Orient et la Grande Loge.

Réunion des archives, administration exclusivement par le Grand

1799

Orient sauf pour la Mère Loge écossaise "Saint-Alexandre d'Ecosse".

1800

Le Grand Orient compterait 74 loges dont 23 à Paris (6 auraient appartenu à l'ancienne Grande Loge de France et 5 de constitution récente).

1801

Création du Suprême Conseil de Charleston.

1802

— Premier relevé officiel du Grand Orient depuis la Révolution : 114 loges dont 27 parisiennes.

— de Grasse-Tilly premier Grand Commandeur du Suprême Conseil d'Amérique qui lui accorde une patente de Grand Commandeur ad vitam.

12 Novembre

Circulaire du Grand Orient qui déclare irrégulières les loges qui "pratiquent des rites étrangers à ceux reconnus par lui".

4 Décembre

Circulaire du Suprême Conseil d'Amérique : "Les Sublimes maçons n'initient jamais aux degrés bleus sans y avoir été régulièrement autorisés par une Grande Loge symbolique".

1803

Pierre Chevallier¹¹ cite un rapport de police : "Si les loges de Francs-Maçons ne se multiplient plus autant...le nombre des Frères augmente considérablement...le même local sert à quatre ou cinq

¹¹ - Pierre Chevallier, *Histoire de la Franc-Maçonnerie Française*, Paris, Fayard, 1974, tome 2, p.14.

1803

loges. Avant et après les travaux maçonniques, on s'occupe souvent de politique dans les loges surtout fréquentées par les exclusifs (les Jacobins, les nostalgiques de la Révolution)...

Les maçons tranquilles et qui ne s'occupent véritablement que de la Maçonnerie cherchent dans ce moment-ci à réorganiser le Grand Orient et à faire tomber petit à petit les loges suspects et surtout celles qui observent le Rite Ecossais parce que leur correspondance s'étend chez l'étranger et que d'ailleurs elles ne sont pas toujours très tranquilles..."

1803-1804

Les loges écossaises réagissent et se laissent radier.

1804

"Le Contrat Social" n'a pas repris ses travaux. C'est la "loge Saint-Alexandre d'Ecosse" qui demande au Souverain Chapitre Métropolitain d'être érigée en Mère Loge Ecossaise de France.

Janvier

de Grasse-Tilly crée la loge écossaise "Saint-Napoléon".

22 Septembre

Création d'un Suprême Conseil pour la France, de Grasse-Tilly Grand Commandeur.

22 Octobre

Une Grande Loge Générale Ecossaise, constituée par le Suprême Conseil du 33^e degré, se réunit dans le Temple de "Saint-Alexandre d'Ecosse".

10 Novembre

La nouvelle Grande Loge se réunit et délivre patente et chartes capitulaires à loges et Chapitres.

1804

Décembre

Sous les injonctions de Napoléon, un concordat réunit la Grande Loge Générale Ecossaise au Grand Orient (un Sublime Conseil du 33^e degré pouvait destituer les officiers du Grand Orient).

3 Décembre

Concordat : le Suprême Conseil gère les grades supérieurs au 17^e degré. Des dignitaires du Grand Orient se voient conférer le 33^e degré : Roëttiers de Montaleau (l'un des principaux continuateurs de l'Ordre sous la Révolution), Challan, Bacon de la Chevalerie.

"En un sens, l'esprit des opposants de 1773, vaincu en 1799, triomphe de nouveau de façon durable avec la création du Rite Ecossais Ancien et Accepté et sa volonté de ne pas se laisser absorber par le Grand Orient 12".

1805

Joseph Bonaparte Grand Maître du Grand Orient. Grand Maître adjoint : Louis Bonaparte, rapidement remplacé par Cambacères. Parmi les Grands Officiers on remarque Masséna, le duc de Choiseul-Praslin, Murat, Lacépède, Lalande, de Beurnonville, Macdonald, Kellermann, Augereau.

Juillet

L'assemblée générale du Grand Orient modifie les constitutions du concordat et institue un Grand Directoire des Rites.

6 Septembre

Porte-parole des écossais, Kellermann invite le Grand Orient à revenir sur cette décision. Pas de réponse du Grand Orient.

12 - *Histoire de la Franc-Maçonnerie Française*, op. cité, tome 1, p.383.

1805

16 Septembre

Le Rite Ecossais reprend son indépendance et menace de rétablir la Grande Loge Générale Ecossaise. Napoléon, cette fois, laisse faire : les deux obédiences sont dirigées par ses fidèles.

1806

— Cambacères Grand Commandeur après la démission "diplomatique" de Grasse-Tilly (Grand Commandeur d'Honneur), il est en même temps Grand Maître adjoint du Grand Orient.

— Le Souverain Chapitre Métropolitain Ecossais de l'Orient d'Avignon expédie au Suprême Conseil de France les constitutions du "Contrat Social", Mère Loge écossaise à l'Orient de France, qui avaient été déposées, selon les règlements dans les archives d'Avignon.

— Equilibre des forces entre le Grand Orient et le Suprême Conseil. Des cloisons administratives existent mais elles sont peu étanches pour les hommes : des Officiers du Grand Orient sont promus au Suprême Conseil et vice versa.

1814

Juillet

Cambacères démissionne de la Grande Maîtrise adjointe du Grand Orient. Le poste de Grand Maître reste vacant. 3 Grands Conservateurs de l'Ordre : Alexandre Macdonald (duc de Tarente), le comte de Beurnonville, le comte de Valence.

Août

Une commission est chargée de centraliser définitivement dans le Grand Orient l'administration de tous les Rites maçonniques.

Octobre

Muraire, de Beurnonville et Valence, au nom du Suprême Conseil adressent une lettre de conciliation au Grand Orient.

1814

18 Novembre

Arrêté de l'Assemblée Générale du Grand Orient en vue de "reprendre l'exercice de tous les droits qui lui appartiennent sur tous les Rites" et de "délivrer seul les constitutions et lettres capitulaires de tous les grades".

21 Novembre

Réunion du Suprême Conseil pour méconnaître le Grand Orient de France et étendre sa juridiction sur tous les degrés supérieurs, y compris ceux qui précèdent le 18^e degré (du 4^e au 33^e).

Nouvelle tentative de conciliation de Muraire, de Beurnonville et Valence.

1815

Mars

Les Cents Jours divisent le Grand Orient. Les dignitaires de l'Empire sont nombreux au Suprême Conseil mais les contingences politiques n'influenceront que sur les personnes (et non pas sur l'Ordre). Sous la Restauration certains tombent en disgrâce : Cambacères quitte la France, Muraire perd son poste à la Cour de Cassation, Valence est mis à la retraite, de Beurnonville, lui, avait suivi Louis XVIII à Gand pendant les Cents Jours et se retrouve bientôt Maréchal de France.

26 Août

Le Suprême Conseil consacre définitivement l'indépendance du Rite Ecossais Ancien et Accepté.

20 Septembre

Le Grand Orient forme un Suprême Conseil des Rites et un Grand Consistoire des Rites. Les membres du Suprême Conseil sont sommés de choisir. La plupart dont Valence et Kellermann ne répondent pas et sont radiés du tableau des Officiers du Grand Orient.

1816

Une partie du Suprême Conseil d'Amérique se rallie au Grand Orient mais la majorité des écossais, sous l'impulsion de Grasse-Tilly, se voit investie d'une nouvelle responsabilité et va jusqu'à constituer des loges symboliques aux trois premiers degrés.

1817

8 Août

Le Grand Orient déclare irrégulière toute société maçonnique non constituée par lui.

1818

Un Tribunal, présidé par le vice-amiral le comte Allemand, déclare de Grasse-Tilly déchu et destitué de sa dignité. Celui-ci ne se représente pas, démissionne du poste de Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil des Etats-Unis et désigne pour successeur le comte Decazes, Officier d'honneur du Grand Orient depuis 1815.

— Decazes devient ministre de l'Intérieur et ministre de la Police et se voit proclamé, à la Saint-Jean d'été Grand Maître adjoint du Grand Orient avec le marquis de Beurnonville et le duc de Tarente (Macdonald). Il fait revenir en France Cambacères et 52 maçons exilés de 1815.

— Le comte Decazes est Vénérable Maître d'honneur de la Grande Loge écossaise d'adoption dont la Grande Maîtresse est Madame de La Rochefoucauld.

1821

Des 27 membres qui composaient le Suprême Conseil en 1815 neuf sont morts, trois se sont ralliés au Grand Orient, deux sont retirés en province dont Cambacères vieilli et prêt à se démettre de sa charge, promu Grand Commandeur d'honneur, c'est Valence qui lui succède. Decazes se retrouve Grand Commandeur pour l'Amérique.

1821

6 Juin

Le Suprême Conseil crée la loge de la "Grande Commanderie" : 63 membres puis 81 dont tous les Souverains Grands Inspecteurs Généraux formant le Suprême Conseil.

24 Juin

Mise en place solennelle du Suprême Conseil de France et de son Grand Commandeur le comte de Valence.

1822

— Décès du comte de Valence, le comte de Ségur le remplace en tant que Souverain Grand Commandeur.

— La loge "La Grande Commanderie" devient la Grande Loge Centrale (organe fédérateur). Elle porte le n°1 sur le matricule du Suprême Conseil. Les premières loges symboliques à être inscrites sont :

. n°2 "Les Propagateurs de la Tolérance"

. n°3 "Les Chevaliers Bienfaisants de l'Olivier Ecosais" (devenue "Les Trinitaires")

. n°4 "Les Chevaliers de la Palestine"

. n°5 "Les Hospitaliers Français"

. n°6 "Le Mont Sinai"

1825

Le duc de Choiseul-Stainville remplace le comte de Ségur, retiré en raison de son grand âge, à la Grande Commanderie, le comte Muraire est Souverain Lieutenant Grand Commandeur.

1827

— Réorganisation de la Grande Loge Centrale.

1830

— 35 (?) loges symboliques sont inscrites sur le tableau de la

- 36 -

1830

Grande Loge, organe administrant, pour le Suprême Conseil, les loges symboliques.

10 Octobre

Grand Orient et Suprême Conseil organisent en commun une Fête en l'honneur de La Fayette à l'Hôtel de Ville de Paris.

1831

Le Grand Orient propose la Grande Maîtrise à Louis-Philippe qui ne donne pas suite et prend ses distances.

1833

19 février

Le Suprême Conseil accorde patente à la loge "Les 3 Jours" sur le tableau de laquelle figurent La Fayette, le banquier Laffitte et le préfet de la Seine Odilon Barrot, mais la démolit par arrêté le 29 avril, fidèle en cela à sa neutralité politique déjà manifeste en 1815 lorsque s'y côtoyaient bonapartistes et royalistes.

1835

Le Frère Peigné (père de Paul Peigné, futur Général et Grand Maître de la Grande Loge) animateur de la *Revue Maçonnique* est dénoncé comme républicain par le préfet de Police Gisquet. Le Grand Orient suspend le Frère Peigné mais doit faire face à la fronde de certains périodiques maçonniques : *La Revue maçonnique*, *L'Abeille maçonnique*, *Le Globe*, *L'Univers maçonnique*...

1837

Le Suprême Conseil reproche au Grand Orient "d'inspirer à la police des préventions fâcheuses contre les loges de son obédience dans la capitale."

1838

Décès du Duc de Choiseul. Le duc Decazes Grand Commandeur.

- 37 -

1839

Pour "calmer" les réformateurs le Grand Orient promulgue de nouveaux statuts et règlements généraux.

1841

Pour la première fois depuis 1805 le Grand Orient envoie une députation à la Fête solstiacale du Suprême Conseil.

1844

Joseph Napoléon meurt à Florence (le siège de la Grande Maîtrise du Grand Orient était resté vacant depuis 1814).

1847

Proudhon candidat à la loge écossaise "La Sincérité" de Besançon. A la troisième question posée à l'époque avant le testament philosophique : Quels sont les devoirs de l'homme envers Dieu ? Il répond : "la guerre". Il est initié le 8 janvier.

1848

Le Grand Orient adopte un rapport intitulé "Comment rendre à la Franc-Maçonnerie le caractère religieux qui lui est propre".

Février

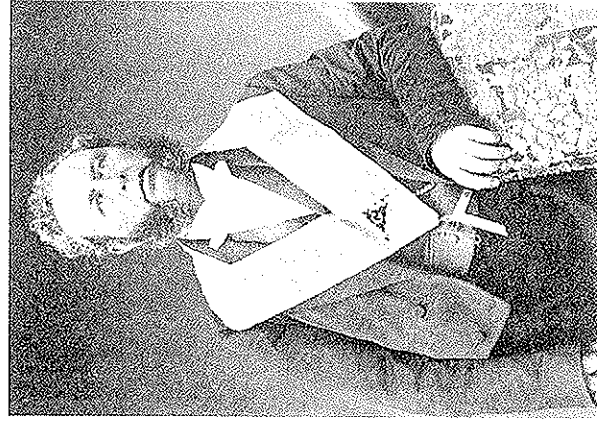
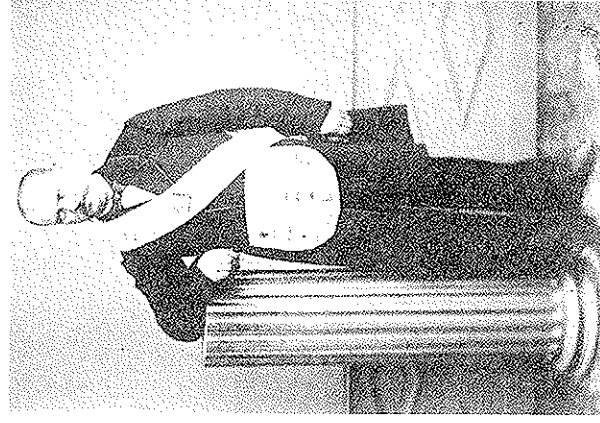
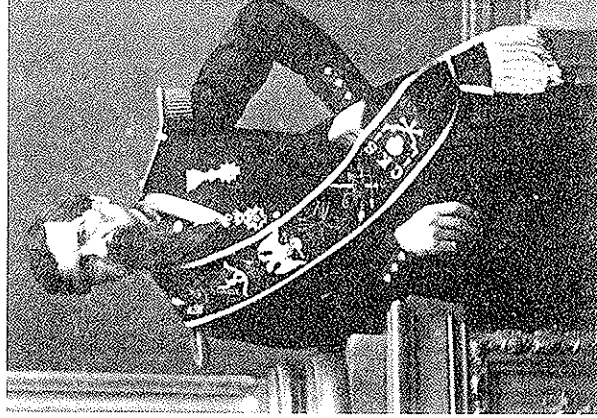
Le Grand Orient adhère à la République nouvelle. Le Suprême Conseil suspend ses travaux.

Mars

— Convocation à un congrès pour constituer une autorité maçonnique mettant fin à la rivalité des deux obédiences.

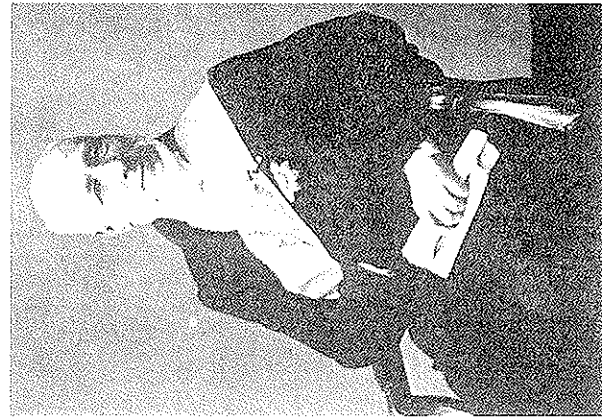
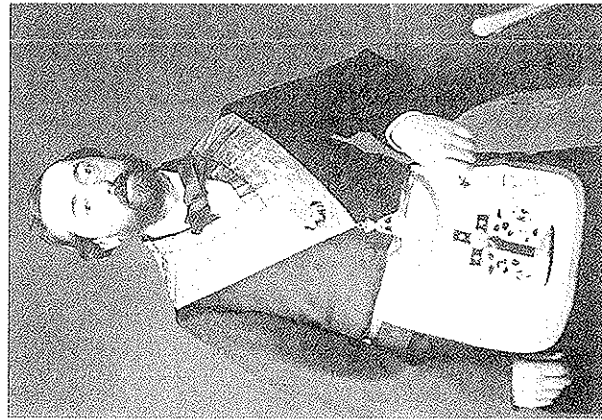
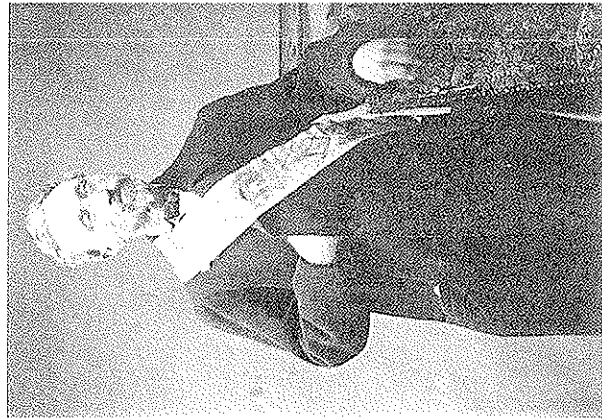
— La loge "Le Patronnage des Orphelins" n°112 se sépare du Suprême Conseil et propose une organisation où les loges se gouverneraient elles-mêmes : trois délégués par loge, élus pour trois ans renouvelés par tiers, se réuniraient pour former un pouvoir central : La Grande Loge Nationale. Les visiteurs des hauts-grades pourraient revêtir leurs insignes et leurs décors mais ne recevraient aucun honneur.

- 38 -



Portraits photographiques de Francs-Maçons anonymes revêtus de leurs décors (circa 1870) (Loge de Vernon ?). (Coll. Musée G.L.D.F.).

- III -



Portraits photographiques de Francs-Maçons anonymes revêtus de leurs décors (circa 1870) (Loge de Vernon ?). (Coll. Musée G.L.D.F.).

1848

Juin

Le Suprême Conseil refuse aux loges qui le lui demandent l'autorisation de visiter la Grande Loge Nationale. Six loges se séparent du Suprême Conseil dont : "Les Trinitaires", "L'étoile de Bethléem", "Les Commandeurs du Mont Liban". La nouvelle obédience comptera en tout huit ateliers.

Décembre

Discussion et vote de la constitution de la Grande Loge Nationale qui se met au travail. Elle prononce, entre autres, l'abolition des serments des anciens rituels, décide la communication du signe de détresse aux apprentis (et non plus seulement aux Maîtres). Le Grand Orient et le Suprême Conseil, hostiles, font pression sur le gouvernement qui interdit les réunions en vertu de la loi du 28 juillet 1848 sur les réunions non publiques de caractère politique ; le programme de la loge "L'Etoile de Bethléem" comprenait une "étude des écoles socialistes".

1849

En fête de la nouvelle constitution du Grand Orient : "La Franc-Maçonnerie, institution éminemment philanthropique, philosophique et progressive a pour base l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme."

1851

Janvier

Dernière séance solennelle de la Grande Loge Nationale qui "pardonne aux ennemis qui l'ont calomniée et à ses persécuteurs". On tire une batterie d'allégresse en l'honneur du Grand Orient et du Suprême Conseil et l'on se sépare après avoir formé la Chaîne d'Union.

1851

Décembre

Après le coup d'Etat le Grand Orient suspend ses travaux jusqu'à la fin de l'année. Le Suprême Conseil annule la Saint-Jean d'Hiver.

1852

— Le 9 janvier l'Assemblée Générale du Grand Orient choisit comme Grand Maître le prince Murat cousin de l'Empereur Napoléon III.

— 275 loges au Grand Orient

1854

Le Grand Maître devient le chef Suprême de l'Ordre, détenant le pouvoir exécutif, administratif et dirigeant.

1860

Mort du duc Decazes. Jean-Pons Viennet Grand Commandeur.

1861

175 loges au Grand Orient. Opposition croissante à "l'absolutisme de Murat". Le Convent du Grand Orient montre une quasi-unanimité contre Murat. On décide de commencer par élire le futur Grand Maître, Murat suspend les travaux, fait appel à la police, les députés passent outre et élisent Jérôme Napoléon. Murat annule les élections et les fait reporter par arrêté préfectoral.

1862

11 Janvier

Décret signé par l'Empereur :

Art. 1er : "Le Grand Maître [...] est nommé directement par Nous pour la même période"

Art. 2 "Son excellence le maréchal Magnan est nommé Grand Maître du Grand Orient de France". Magnan n'étant pas maçon passe du 1^{er} degré au 33^e en un jour.

- 40 -

1862

1er Février

Magnan ordonne la réunion des loges du Suprême Conseil au Grand Orient. Viennet tient tête, approuvé par le Suprême Conseil et la Grande Loge Centrale. Napoléon III n'intervient pas.

1864

Magnan obtient de l'Empereur le droit pour l'Assemblée Générale du Grand Orient d'élire son Grand Maître. Magnan est élu mais meurt en 1865.

1865

Le Général Méllinet remplace Magnan à la tête du Grand Orient. L'une de ses premières circulaires rappelle que les planches doivent toujours commencer par A.L.G.D.G.A.D.L'U. (A la gloire du Grand Architecte de l'Univers).

1868

— Méllinet démissionne, Babaud-Larivière lui succède. Le 12 juin le Suprême Conseil radie quatre loges qui ne voulaient plus travailler A.L.G.D.G.A.D.L'U.

— Le Frère de la Jonquière, Secrétaire Général du Rite Ecossais Ancien et Accepté, pour conserver le local occupé par le Suprême Conseil au 35 de la rue de Grenelle Saint-Honoré, propose une augmentation notable des capitations destinées à fournir les fonds nécessaires à l'achat de l'immeuble, propriété de l'Assistance Publique. Les loges n°133 "La Justice" et 147 "Le Héros de l'Humanité" demandent une réunion conventuelle pour réviser le mode d'administration du Rite Ecossais. Le Suprême Conseil commence à radier nominativement les "meneurs", puis décide de dissoudre la loge n°133. La loge n°174 "l'Alliance Fraternelle" se joint aux contestataires. Le Suprême Conseil démolit les loges et radie les Frères. Sur 78 loges symboliques du Suprême Conseil une trentaine expriment plus ou moins nettement leur désaccord avec le Suprême Conseil.

- 41 -

1868

Mai

— Trois délégués de "L'Alliance Fraternelle" et trois délégués du "Héros de l'Humanité" forment un Comité Central du Rite Ecossais Réformé. 6 loges parisiennes les rejoignent.

— La revue *L'Action maçonnique* soutient le mouvement. Le Suprême Conseil radie "L'Alliance Fraternelle" n°174, "Le Héros de l'Humanité" n°147, "La Ruche Ecossaise" n°136 et suspend trois lunes la loge "Saint-Vincent de Paul" pour avoir supprimé l'en-tête obligatoire "A.L.G.D.G.A.D.L.U.", mais il s'engage à rendre compte de sa gestion immobilière et financière tout en refusant un quelconque projet de modification des textes fondamentaux du Rite Ecossais demandé par les contestataires.

27 Juin

La réunion de la Grande Loge Centrale est perturbée par les Frères mécontents de la faible représentativité des loges à l'assemblée de la 3^e section, chargée depuis plusieurs années de la révision des règlements généraux. La Grande Loge centrale est structurée en trois sections :

La 1^{ère} section appelée section symbolique s'occupe des trois premiers degrés, la 2^e section des Chapitres, la 3^e section dite des hauts-grades, des aérôpages. C'est à la 3^e section que la Commission Administrative avait l'habitude de soumettre les difficultés qui émanaient des ateliers des trois premiers degrés (loges bleues).

10 Juillet

Jean-Pons Viennet meurt. Bénédicte Allegry lui succède avec pour adjoint, Lieutenant Grand Commandeur, le Frère Adolphe Crémieux. Des deux côtés apparaît une volonté conciliatrice.

Août/Septembre

Le Suprême Conseil autorise la révision des règlements généraux et

1868

réintègre les loges n°136, 147 et 174. Le Comité Central du Rite Ecossais Réformé, amputé de ses loges fondatrices, privé d'autorisation officielle des autorités s'êteint.

1869

Allegry, âgé et fatigué de "soutenir une lutte permanente qui peut devenir très compromettante pour la maçonnerie" démissionne.

Mars

Adolphe Crémieux est élu Grand Commandeur, Grand Maître du Rite Ecossais, le baron Taylor est Lieutenant Grand Commandeur. Les loges "L'Alliance Fraternelle " et le "Héros de l'Humanité" protestent et demandent le suffrage universel.

Juillet

Décret du Suprême Conseil qui gomme le Grand Architecte, supprime comme objet de fidélité "la Foi" et le "Prince", ne maintenant que "la Patrie" et "les Lois". Aucun article concernant les fondements de l'organisation du Suprême Conseil ne figure dans ce décret. La Grande Loge Centrale travaille sur les modifications des Règlements Généraux et en vote certaines. Crémieux, se sentant désavoué, présente sa démission, une commission le convainc de la reprendre.

1873

2 Décembre

Décret du Suprême Conseil qui rétablit la mention obligatoire "A.L.G.D.G.A.D.L.U." sur tous les courriers maçonniques.

1874

Mars

Certains ateliers "atteints dans leur liberté de conscience" protestent.

Décembre

Les loges n°133 "La Justice" et n°190 "La Mutualité" sommées d'appliquer le décret refusent et sont déclarées en sommeil.

1875

D'autres loges sont dissoutes dont certaines rejoignent le Grand Orient ("Les Hospitaliers Français", "Les Elus d'Hiram" ...)

Septembre

Le Convent de Lausanne réunit onze Suprêmes Conseils qui réaffirment le Grand Architecte de l'Univers comme symbole fondamental du Rite Ecossais, tantôt "force supérieure" tantôt "principe créateur".

1877

Les Suprêmes Conseils d'Angleterre et d'Ecosse modifient la déclaration de principe du Convent de Lausanne pour affirmer une croyance en un Dieu Créateur.

Septembre

Le Grand Orient régularise une pratique déjà bien répandue en supprimant officiellement toute mention au Grand Architecte.

1878

5 Août

Séance agitée de la Grande Loge Centrale où certains Frères contestent l'élection des Officiers.

17 Septembre

L'Ordre du jour de la Grande Loge Centrale comporte l'élection de son vice-Président et de son Orateur. Gustave Mesureur est élu Orateur de la 1^{ère} section à la quasi unanimité. Une très grande majorité de bulletins blancs fait ajourner l'élection du vice-Président. Une commission propose deux modifications des Règlements Généraux.

19 Novembre

A l'ouverture des travaux de la Grande Loge Centrale, une lettre du Suprême Conseil est lue qui repousse tous les vœux émis.

- 44 -

1879

3 Janvier

A la tenue solennelle de la loge n°133 "La Justice", Gustave Mesureur donne lecture d'une planche intitulée "Examen critique et historique du Rite Ecossais en France - Le Suprême Conseil - La Commission Administrative - La Grande Loge Centrale et ses trois sections" où il critique l'organisation de l'obédience et notamment la composition de la commission administrative : le Suprême Conseil (33 membres) y compte 9 représentants. Chaque section de la Grande Loge Centrale 2 seulement : 2 pour la 3^e section (6 Aérpages du 30^e degré), 2 pour la 2^e section (16 Chapitres du 18^e degré), 2 pour la 1^{ère} section (80 loges bleues soit 4000 Frères). Le procès-verbal de la tenue est diffusé sous forme de brochure et publié dans les périodiques maçonniques.

21 Janvier

L'Ordre du jour de la 1^{ère} section de la Grande Loge Centrale est rédigé par Gustave Mesureur. Le Frère Nicolas élu vice-Président de la 1^{ère} section refuse le poste. Le Frère Ballue est élu.

7 Février

A la tenue solennelle de la loge n°133 "La Justice" l'ordre du jour comporte un travail du Frère Goumain-Cornille qui a pour titre "Examen critique et historique du Rite Ecossais en France - Le Suprême Conseil - La Commission Administrative - La Grande Loge Centrale et ses trois sections - Plan de décentralisation maçonnique" qui propose, pour remédier à la mauvaise organisation de l'obédience, que le Suprême Conseil laisse les loges s'organiser en dehors de son contrôle et propose la formation immédiate d'une commission qui préparera l'intervention du Frère Ballue, député de la loge à la 1^{ère} section de la Grande Loge Centrale.

- 45 -

1879

18 Mars

Réunion de la Grande Loge Centrale, le Frère Goumain-Cornille y lit son rapport mais déclare le retirer. C'est une "proposition Ballue" qui sera déposée dans le sac aux propositions et lue en fin de séance. Elle comporte, entre autre proposition, la création d'une commission nommée par la 1^{ère} section chargée de proposer un "projet de Constitution maçonnique établissant l'autonomie des loges symboliques et instituant entre le Suprême Conseil et elles [...] un pouvoir intermédiaire émanant d'elles [...]".

15 Avril

5 Frères réformateurs adressent à toutes les loges une circulaire où ils exposent la proposition Ballue : Goumain-Cornille vice-Président de la 3^e section de la Grande Loge Centrale, député de l'atelier n°116 "L'Ecosseise", Denuz 1^{er} Surveillant de la 1^{ère} section de la Grande Loge Centrale, député de l'atelier n°216 "Egalité et Progrès", Mesureur, Orateur de la 1^{ère} section de la Grande Loge Centrale, député de la loge n°38 "L'Olivier Ecosseise", Dubois, Secrétaire de la 1^{ère} section de la Grande Loge Centrale, député de la loge n°89 "Les Amis de la Vérité", Ballue, délégué auprès de la Commission Administrative et Exécutive du Suprême Conseil pour la 1^{ère} section de la Grande Loge Centrale, député de la loge n°133 "La Justice".

12 Mai

Décret du Suprême Conseil :

- La loge n°133 "La Justice" est dissoute
- Les 5 Frères signataires de la lettre circulaire du 15 avril sont "suspendus de leurs droits et fonctions maçonniques pendant la durée de deux ans à partir de ce jour".

20 Mai

Réunion de la Grande Loge Centrale, les Frères suspendus sont

1879

remplacés à leurs plateaux par des délégués du Suprême Conseil. Certains Frères demandent la parole, le Président la leur refuse.

Agitation de l'assemblée puis "le tumulte augmentant, le Président déclare les travaux clos, [...] Tout aussitôt la séance est levée, le gaz est éteint [...]".

Les 5 Frères exclus font partir une circulaire reprise dans la revue *La Chaîne d'Union*.

15 Juillet

La réunion de la 1^{ère} section de la Grande Loge Centrale se passe dans le calme mais les élections sont laborieuses (de nombreuses voix sont attribuées aux Frères radiés).

12 Août

Réunion privée de onze Vénérables, dix-neuf Députés, soixante-treize Francs-Maçons qui forment un comité d'initiative pour informer le Suprême Conseil du projet "de fonder une Grande Loge Symbolique Ecossaise sous l'obédience du Suprême Conseil, ou provisoirement en dehors de son obédience, jusqu'à ce que l'accord soit fait avec le Suprême Conseil".

Septembre

Le Grand Commandeur-Grand Maître Crémieux reçoit les Frères radiés et décide, par lettre du 19 septembre, d'abroger le décret du 12 mai.

1er Octobre

Réunion du Suprême Conseil. Le quorum n'est pas atteint. La séance est reportée.

3 Octobre

"La Justice" ouvre ses travaux en accueillant 24 délégations de loges, et annonce la poursuite de son action jusqu'à l'émancipation et l'autonomie des loges. Silence du Suprême Conseil.

22 Octobre

Les 24 ateliers adhérents au comité d'initiative adressent une sommation au Suprême Conseil pour qu'il ratifie la promesse de Crémieux.

24 Octobre

Lettre de Crémieux qui regrette les délibérations de la loge "La Justice" du 3 octobre et la sommation du 22. Il y qualifie le comité d'initiative de "comité de désorganisation de la maçonnerie écossaise en France".

30 Octobre

Trois décrets du Suprême Conseil :

- Les Frères Ballue, Denus, Friquet, Goumain-Cornille et Mesureur sont radiés définitivement des listes du Rite Ecossais.
- La loge n°135 "Les Hospitaliers de Saint-Ouen" est suspendue pour six mois.
- Le troisième décret prend des mesures de concession sur les modifications des Règlements Généraux.

5 Novembre

La loge n°187 "Union et Bienfaisance" se déclare "solidaire de son Vénérable Maître radié et met son local à disposition", au 73 avenue d'Italie.

20 Novembre

- Neuf loges réunies au local d' "Union et Bienfaisance" "déclarent constituer une Grande Loge Symbolique Indépendante".
- Le Suprême Conseil radie Frères et loges ("Union et Bienfaisance", "Les Hospitaliers de Saint-Ouen" ...).
- Nombreuses réactions et protestations dans les loges et dans la presse maçonnique.

20 Décembre à 21h

Ouverture, dans le local de la loge "Union et Bienfaisance" de l'Assemblée Maçonnique Constituante de la Grande Loge Symbolique Indépendante qui met en place la nouvelle organisation.

1880**Janvier**

Démarche des Frères de la Grande Loge Symbolique Indépendante auprès des Autorités civiles.

10 Février

Mort d'Adolphe Crémieux, Emmanuel Arago, Lieutenant Grand Commandeur refuse de lui succéder. Le Suprême Conseil choisit le Frère Proal.

12 Février

"Le ministre de l'Intérieur autorise l'installation de la nouvelle obédience désignée sous le nom de Grande Loge Symbolique Ecossaise".

Mars

Le Suprême Conseil propose une amnistie avant que le décret ne soit signé. La Grande Loge Symbolique refuse, tout en se défendant de vouloir quitter le Rite Ecossais. Elle veut seulement : "Au Suprême Conseil l'administration des hauts-grades, aux Grandes Loges le gouvernement des grades symboliques".

Le Suprême Conseil revient sur son amnistie et refuse de reconnaître "le groupe qui s'intitule Grande Loge Symbolique Ecossaise".

8 Mars

La Grande Loge Symbolique Ecossaise annonce officiellement sa fondation par un courrier adressé aux obédiences.

26 Mars

Fête inaugurale de la Grande Loge Symbolique Ecossaise où se pressent dans le Temple des Frères du Grand Orient et du Suprême Conseil.

1880

24 Août

La Constitution de la Grande Loge Symbolique Ecossaise est votée par l'Assemblée Constituante et rendue exécutoire par décret le lendemain. Il n'y est plus question du G.A.D.L.U. Les premiers articles consacrent la souveraineté et l'autonomie de l'obédience et instaurent l'élection des Officiers au suffrage universel. La nouvelle obédience n'administre que les trois premiers degrés mais reconnaît l'existence des Suprêmes Conseils ; libre aux Frères de s'y affilier mais sans qu'ils puissent en attendre des droits ou des pouvoirs particuliers.

16 Septembre

Reconnaissance officielle de la Grande Loge Symbolique Ecossaise par le Grand Orient de France.

1881

Le Grand Orient informe le Grand Commandeur du Suprême Conseil, Proal, de sa décision de créer une commission de fusion pour ne plus former en France qu'un "Grand Orient Symbolique et un Suprême Conseil distincts et indépendants l'un de l'autre". Le Suprême Conseil refuse en rappelant la déclaration de principe du Convent de Lausanne faisant mention du G.A.D.L.U. que le Grand Orient a supprimé de ses textes. Le Grand Orient envoie le même courrier à la commission exécutive de la Grande Loge Symbolique Ecossaise qui accepte et forme de son côté une commission de fusion.

1882

Le travail en commun des commissions du Grand Orient et de la Grande Loge Symbolique Ecossaise aboutit à une convention signée le 19 mai destinée à mettre en place l'unification des loges Symboliques d'une part (la Grande Loge Symbolique Ecossaise rejoindrait les ateliers du Grand Orient) et des hauts-grades d'autre

- 50 -

1882

part (le Grand Orient renoncerait à l'administration d'ateliers supérieurs). Le rapport présenté au Convent de la Grande Loge Symbolique Ecossaise de 1882 par le Frère Francolin critique les propositions de la commission et fait rejeter le projet.

9 Janvier

La Grande Loge Symbolique Ecossaise autorise la loge "Les Livres Penseurs" à l'Orient du Pecq à quitter la Fédération.

14 Janvier

La loge "Les Livres Penseurs" initie Maria Deraismes.

7 Août

La Grande Loge Symbolique Ecossaise réintègre la loge "Les Livres Penseurs" (sans Maria Deraismes).

1883

Le Grand Orient invite à son banquet de Convent les représentants du Suprême Conseil et de la Grande Loge Symbolique Ecossaise. Gustave Mesureur, représentant de la Grande Loge Symbolique Ecossaise exprime son "bonheur d'y rencontrer son père le Suprême Conseil de France et de se réconcilier avec lui".

1886

19 Juillet

Nouvelle Constitution de la Grande Loge Symbolique Ecossaise qui n'interdit plus les sujets politiques en loge.

1887

La proposition du Frère Gustave Mesureur d'entamer des négociations avec le Suprême Conseil est adoptée à l'unanimité moins une voix.

Décembre

Des personnalités du Suprême Conseil assistent à la Fête des loges de la Grande Loge Symbolique Ecossaise. Le Frère Jean-Marie

- 51 -

1887

Raymond porte un toast "à nos Frères de la Grande Loge Symbolique Ecossaise qui, partis en avant-garde pour un voyage d'exploration sont aujourd'hui avec nous et nous apportent un concours précieux pour le groupement de toutes les forces vives de la Maçonnerie en France." Gustave Mesureur lui répond que la Grande Loge Symbolique Ecossaise avait été créée "non pour constituer une autre obédience maçonnique mais pour arriver à décharger du lourd fardeau des loges bleues le Suprême Conseil qui pourra alors se donner tout entier à l'administration des hauts-grades et être l'intermédiaire naturel avec la Franc-Maçonnerie étrangère."

1888

Echange de garants d'amitié entre le Suprême Conseil et la Grande Loge Symbolique Ecossaise. Après l'achat de l'immeuble de la rue Rochechouard, le Suprême Conseil est soupçonné de malversation. Treize Frères signent une circulaire d'invitation à une tenue pour "proclamer au besoin la déchéance du Suprême Conseil et proclamer la souveraineté des ateliers réguliers représentés par la Grande Loge Centrale de France". Le Suprême Conseil radie les Frères signataires.

Lors d'une tenue où "tous les maçons écossais sont invités comme auditeurs" le Suprême Conseil dissipe le malentendu et annule les décrets de radiation des Frères signataires.

1889

— Oswald Wirth, Vénérable de la loge de la Grande Loge Symbolique Ecossaise "Travail et Vrais Amis Fidèles" crée un Groupe d'Etudes Initiatiques, publie *La Franc-Maçonnerie rendue intelligible à ses adeptes*, Tome 1, *l'Apprenti*, Tome 2, *le Compagnon*, Tome 3, *le Maître*, et invite, au travers de la maçonnerie, "tous les penseurs du Globe à constituer la religion par excellence". Ses opposants, "qui refusent toute égémonie attentatoire à la liberté, fut-elle intellectuelle, ne peuvent empêcher



Isaac Adolphe Crémieux (1796-1880), Grand Commandeur du Suprême Conseil du Rite Ecossais Ancien et Accepté de 1869 à 1880 et Emmanuel Arago (1812-1896), Lieutenant Grand Commandeur à partir de 1878.

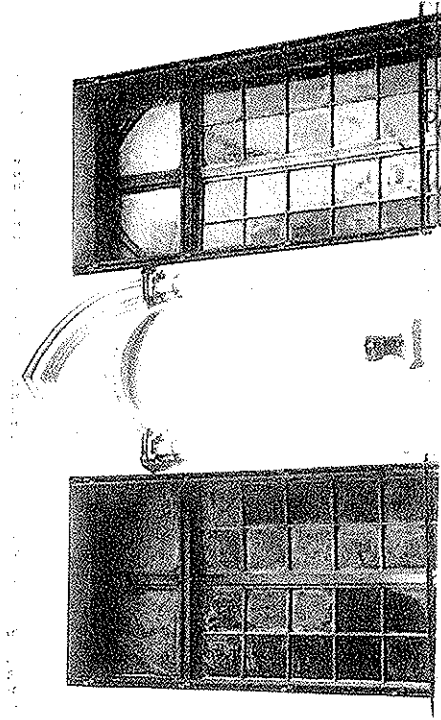


Bernard Pierre Magnan (1791-1865) et Jean Pons Viennet (1777-1868). (Coll. Musée G.L.D.F.).



Gustave Mesureur (1847-1925). (Coll. Musée de la G.L.D.F.).

RELIGION DE L'HUMANITE



Façade des locaux qu'occupait la Grande Loge Symbolique en 1895, rue Payenne.

1889

L'imprégnation" des rituels de Kabbale, d'Hermétisme, d'astrologie et d'occultisme. O. Wirth publiera entre autres ouvrages : *Le symbolisme hermétique dans ses rapports avec l'Alchimie et la Franc-Maçonnerie*, *Le symbolisme astrologique de la Franc-Maçonnerie*, *Le symbolisme occulte de la Franc-Maçonnerie*. Deux courants d'idées traversent la Grande Loge Symbolique Ecossaise : le symbolisme et le positivisme.

— Neuf Frères de la Grande Loge Symbolique Ecossaise sont reçus par le Chapitre n°72 "Les Fidèles Ecossais" du Suprême Conseil.

1890

11 Juillet

— Le Frère Georges Martin, membre de la Grande Loge Symbolique Ecossaise assiste à l'installation de l'Aéropage n°309 "Lutétia" du Suprême Conseil.

— Création d'un Conseil d'Administration de 21 membres élus pour trois ans par les trois sections de la Grande Loge Centrale. Le projet de congrès annuel est repoussé.

1893

La Loge du Suprême Conseil "La Fidélité" (Orient de Lille) à laquelle appartient le Frère Bernard Welhoff, demande la réunion d'un congrès annuel de toutes les loges placées sous l'autorité du Suprême Conseil. Son rôle serait de vérifier les dépenses de l'exercice écoulé, de préparer le budget de l'exercice à venir et de fixer le montant des capitations. Le Suprême Conseil répond qu'il a déjà "consenti à déléguer une partie de ses pouvoirs lorsqu'il a créé le Conseil d'Administration de la Grande Loge Centrale et que le Convent est permanent grâce aux sections représentatives des ateliers à la Grande Loge Centrale".

Quelques mois plus tard, le Suprême Conseil reçoit le compte-rendu d'une réunion organisée par 8 loges de la région Nord. Le Suprême

1893

Conseil souligne que "les propositions ne sont pas reconnues car émanant d'une réunion illégale" et qu'il est "loin d'être opposé à toute idée de réformes compatibles avec les Grandes Constitutions".

1894

La Grande Loge Symbolique Ecossaise prend le nom de Grande Loge Symbolique de France.

21 Juin

Remarquant qu'"un grand nombre de Frères pensent que si le Suprême Conseil abandonne aux loges symboliques le soin de leur administration, leurs ateliers développeront une plus grande activité... Le Suprême Conseil se dit prêt à le faire s'il n'est pris aucune disposition contraire aux Grandes Constitutions".

Le Suprême Conseil adresse une circulaire à tous les Vénérables de l'obédience dans laquelle il donne son assentiment à deux propositions :

1°) Les ateliers du 1^{er} au 3^e degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté pour la France et ses Dépendances s'administreront soit par eux-mêmes, soit au moyen d'une délégation choisie et nommée par eux.

2°) Un Congrès des loges écossaises sera convoqué avant la fin du mois de novembre 1894 qui fixera le taux de l'impôt de capitation dû au Suprême Conseil par chacun des membres actifs du 1^{er} au 3^e degré et formulera les lois organiques qui seront applicables aux loges symboliques".

Juillet/Août

Des échanges ont lieu entre Bernard Welhoff pour la Grande Loge Centrale, Gustave Mesureur, Friquet et Oswald Wirth pour la Grande Loge Symbolique, afin de préparer un projet de fusion.

1894

14 Août

Une convocation du Lieutenant Grand Commandeur Gonnard fixe la date du septième jour du mois de novembre prochain pour la réunion d'un congrès devant "délibérer sur un projet de règlement modifiant l'organisation actuelle des trois premiers degrés". Les ateliers des trois premiers degrés devront se faire représenter à ce congrès par un député à raison de 50 membres et par fraction de 50 membres.

8 Octobre

"A la tenue de Grande Loge de la Grande Loge Symbolique de France, il est annoncé que toutes les loges se sont prononcées favorablement pour la fusion sauf trois d'entre elles".

5 Novembre

Les délégués des loges de la Grande Symbolique de France se réunissent et décident d'adhérer au projet de fusion avec les ateliers symboliques du Suprême Conseil. La question se pose de savoir si la fusion Grande Loge Symbolique de France et loges symboliques du Suprême Conseil doit avoir lieu avant ou après la décision du Suprême Conseil d'accorder l'autonomie à ses loges symboliques.

7 Novembre

A la date prévue par la convocation du Suprême Conseil du 14 août pour la réunion du Congrès "il est décidé de convoquer, pour le soir même, les délégués de la Grande Loge Symbolique qui devront être porteurs de pouvoirs réguliers". Le soir du 7 novembre 1894, le Congrès général des loges écossaises, composé des représentants des loges bleues du Suprême Conseil et des loges de la Grande Loge Symbolique de France réunit 80 délégués. Le compte-rendu

analytique des Travaux du congrès des loges écossaises¹³ relate les événements de la façon suivante : "Les délégués des loges bleues sous l'obédience du Suprême Conseil ayant par 50 voix contre 8 et 2 abstentions, déclaré être partisans de l'autonomie des ateliers symboliques, le Suprême Conseil a rendu un décret prononçant cette autonomie et créant la Grande Loge de France".

Au début de la séance il est donné lecture de ce décret dont les premiers articles sont ainsi conçus :

"Le Suprême Conseil, etc, en vertu de l'art. 6 des grandes Constitutions décrète :

Article Premier. - Les ateliers du 1^{er} au 3^e degré, placés sous l'obédience du Suprême Conseil, forment, sous le nom de *Grande Loge de France*, une Fédération s'administrant elle-même ;

Art.2. - Les relations entre le Suprême Conseil et la Grande Loge de France sont réglées d'une manière générale, sur les bases suivantes :

(A) Les patentes de constitution de tout atelier nouveau émanant du Suprême Conseil ;

(B) Sur la proposition de la Grande Loge de France, le Suprême Conseil prononce la création, la mise en sommeil, le réveil, la démolition d'un atelier.

(C) Le Suprême Conseil délivre le passeport écossais aux Frères de la Fédération, sur la demande et sous la responsabilité de la Grande Loge de France ;

(D) Le matricule de la Grande Loge de France est communiquée régulièrement au Suprême Conseil ;

(E) Une délégation officielle du Suprême Conseil ne visite un atelier qu'après en avoir prévenu le Vénérable Maître ; elle est reçue

¹³ - Bibliothèque Thiers, fonds Denais, in 8° carton 4n, p.3.

avec les honneurs traditionnels ;"

Le deuxième article donne lieu à une vive discussion ¹⁴.

8 Novembre

"Il est donné lecture de la déclaration ci-après délibérée par le Suprême Conseil :

Le Suprême Conseil, sur le rapport qui lui a été présenté par ceux de ses membres, qui ont pris part, à titre consultatif, aux travaux du Congrès des Respectables loges écossaises, dans la séance du 7 novembre ;

Attendu que certains délégués ont manifesté le désir de connaître le sens étroit dans lequel devaient être comprises les clauses A et B du décret organique rendu par le Suprême Conseil pour la constitution de la Grande Loge de France, clauses qui paraissent à quelques-uns de nature à porter atteinte aux pouvoirs et à l'autorité de la puissance symbolique.

Où, le Grand Orateur dans ses conclusions, déclare que les dites clauses A et B du décret précité doivent être interprétées ainsi qu'il suit :

La Grande Loge de France prononce seule la création, la mise en sommeil, le réveil et la démolition des ateliers du 1^{er} au 3^e degré. Le Suprême Conseil délivrera les patentes et les décrets y relatifs sur la proposition de la Grande Loge de France. Il ne se réserve aucun droit de veto.

Fait en Suprême Conseil, le 8^e jour du mois de novembre 1894. (suivent les Signatures)...

Un grand nombre de délégués s'élèvent contre la formule A.L.G.D.G.A.D.L.U. qui se trouvera forcément sur les documents officiels émanant du Suprême Conseil. On fait valoir que cette

¹⁴ - *Idem*, p.4

1894

formule n'est nullement imposée à la Grande Loge de France mais qu'il est impossible au Suprême Conseil de l'abandonner sans perdre en même temps tout le bénéfice de l'Ecossoisme, seul rite universel¹⁵. La séance est levée à 11 heures 45 après qu'il ait été décidé que "la formule A.L.G.D.G.A.D.L.U. ne figurera pas sur les actes et diplômes délivrés par la Grande Loge de France"¹⁶.

9 Novembre

Discussion et vote des articles 6 à 15 portant sur les relations intérieures (Suprême Conseil/Grande Loge de France) et extérieures (puissances maçonniques étrangères) ainsi que sur la gestion financière et administrative.

"A la fin de la séance il est décidé de soumettre les décisions prises par le Congrès à la ratification des ateliers symboliques qui devront faire parvenir leurs réponses avant le 15 février 1895"¹⁷.

Une commission de 15 membres (8 pour le Suprême Conseil, 7 pour la Grande Loge) est désignée pour rédiger la Constitution et les Règlements Généraux de la Grande Loge de France, adresser aux ateliers les décisions du congrès et convoquer la Grande Loge de France.

25 Novembre

La "commission exécutive des résolutions du congrès des loges écossaises" adresse à tous les Vénérables Maîtres le "Compte-rendu analytique des résolutions prises par le congrès des loges écossaises relativement à la création de la Grande Loge de France, composée de toutes les loges placées sous les obédiences du Suprême Conseil et de la Grande Loge Symbolique, et leur demande de retourner

¹⁵ - *Ibid*, p.4.

¹⁶ - *Ibid*, p.5.

¹⁷ - *Ibid*, p.7.

1894

l'avis de ratification prononcé par l'atelier le plus rapidement possible"¹⁸. La fusion de la Grande Loge Symbolique de France et de la future Grande Loge de France n'est "ni simple ni facile".

Le Frère Sincère Rosenwald de la Grande Loge Symbolique de France, responsable de la sous-commission des finances, tente de régler les aspects financiers survenus après les discussions sur les articles 12, 13 et 14 des résolutions du congrès des loges écossaises concernant la gestion financière et administrative.

1895

18 Janvier

Réunion plénière préparatoire de la commission générale qui reconnaît que "pour constituer la Grande Loge de France, il convient en premier lieu d'établir ses ressources, ses charges et son budget".

15 Février

Le congrès prévu pour cette date est reporté au 23 février.

18 Février

Le problème des locaux (le Suprême Conseil est installé rue Rochechouart, la Grande Loge Symbolique de France, rue Payenne) et de la répartition des budgets provoquent la démission de Sincère Rosenwald de la présidence de la sous-commission des finances.

23 Février

A 21 heures, les députés des loges Symboliques placées sous l'obédience du Suprême Conseil entendent la lecture du décret du 7 novembre ainsi que la déclaration du délibéré du Suprême Conseil du 8 novembre 1894.

L'Assemblée, à l'unanimité de ses membres, déclare se constituer en Grande Loge de France. "La constatation officielle de la création de

¹⁸ - *Ibid*, p.1.

la nouvelle puissance maçonnique est saluée par une triple et chaleureuse batterie d'allégresse. 19"

Il est ensuite décidé d'organiser immédiatement, sous le nom de Conseil Fédéral, le pouvoir exécutif de la Grande Loge de France, "seul chargé de l'administration de la nouvelle puissance, il se compose de neuf membres".

25 Février

Réunion du Conseil Fédéral qui nomme le Frère Guillemaud Grand Maître.

10 Mai

En tenue de Grande Loge "le Conseil Fédéral par l'organe de son président (le Frère Guillemaud, député de la Respectable Loge n°134 "L'Union des Peuples" Orient de Paris) rend compte de ses travaux et déclare résigner ses pouvoirs entre les mains de la Grande Loge de France.

L'Assemblée considérant qu'elle est la représentation directe des loges symboliques écossaises se déclare souveraine. Les décisions votées au cours de la session seront donc définitives". Le seul vote de la séance concernera le budget des dépenses.

11 Mai

Suite de la discussion du budget des dépenses (frais de poste, garçon de bureau...) et discussion du budget des recettes. L'ensemble du budget pour l'année 1895 est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

12 Mai

Examen du projet de Constitution présenté au nom du Conseil

19 - *Bulletin officiel du Conseil Fédéral*, réf. F. Jupeau-Réquillard, p.291.

Fédéral. Après la présentation de contre-projets et de longues discussions, l'ensemble de la Constitution de la Grande Loge de France est mis aux voix et adopté à l'unanimité moins une voix. Sont élus ensuite 12 Conseillers Fédéraux, trois membres de la commission des finances et 5 membres du tribunal de cassation 20.

17 Mai

Le nouveau Conseil Fédéral, élu à la seconde cession de la Grande Loge de France du 12 mai, procède à la nomination des Grands Officiers. Grand Maître le Frère Guillemaud 21.

11 Juin

Décret promulguant la constitution votée par la Grande Loge de France dans sa tenue du 12 mai 22.

17 Juin

Circulaire du Conseil Fédéral adressée aux loges qui précise que les travaux doivent être ouverts et fermés "Au nom de la Grande Loge de France et sous les auspices du Suprême Conseil du Rite Ecossais Ancien et Accepté pour la France et ses Dépendances" 23.

7 Juillet

Le Congrès des loges du Nord adresse un vœu au Conseil Fédéral le priant de "faire tous ses efforts pour arriver le plus rapidement possible à la fusion avec la Grande Loge Symbolique de France" 24.

20 - *Bulletin officiel du Conseil Fédéral pour la France et ses Dépendances*, 1ère année, n° 1, juin 1895, pp.7 à 16.

21 - *Idem*, pp.16-17.

22 - *Ibid*, pp.17 à 20.

23 - *Ibid*, p.25.

24 - *Bulletin Officiel du Conseil Fédéral*, 1ère année, n° 2, août 1895, p.39.

6 Août

Réunion d'une commission mixte Grande Loge de France / Grande Loge Symbolique de France qui rédige un projet d'entente à soumettre à la ratification des ateliers ²⁵.

20 Septembre

3^e session de la Grande Loge de France qui vote le budget 1896 ²⁶.

21 Septembre

"Le Frère Silvy donne lecture du rapport de la commission de fusion avec les ateliers de la Grande Loge Symbolique Ecossaise (sic) (Grande Loge Symbolique de France depuis 1890). Le Frère Desjardin estimant le moment mal choisi dépose une proposition d'ajournement".

Après discussion, l'assemblée repousse la proposition d'ajournement et adopte le rapport du Frère Silvy à l'unanimité moins 3 voix ²⁷. Il est proposé que le Conseil Fédéral ne soit composé que de Frères ne possédant pas un grade supérieur au 3^e degré. La proposition est renvoyée à l'examen des ateliers et mise à l'ordre du jour de la prochaine session de la Grande Loge de France ²⁸.

1er Octobre

Le Conseil Fédéral procède à l'élection des Grands Officiers : Grand Maître le Frère Magnien ²⁹.

²⁵ - *Idem*, p.37.

²⁶ - *Bulletin Officiel du Conseil Fédéral*, 1^{ère} année, n° 3, septembre-octobre 1895, pp.46-47.

²⁷ - *Idem*, p.49.

²⁸ - *Ibid*, p.50.

²⁹ - *Ibid*, p.67.

18 Novembre

La Grande Loge Symbolique émet deux réserves sur le projet de fusion, la première sur la nécessité de soumettre aux loges le projet, préalablement à toute signature, la deuxième "sur les conditions financières au point de vue des impôts de capitation et autres". La Grande Loge Symbolique estime donc "qu'il n'y a pas lieu de signer actuellement le projet de fusion" ³⁰.

12 Décembre

— Une délégation de la Grande Loge de France conduite par le Frère Magnien, Grand Maître assiste au banquet offert par la Grande Loge Symbolique à l'un de ses fondateurs devenu ministre : Gustave Mesureur ³¹.

— Le discours du Frère Friquet président de la Grande Loge Symbolique (sic) est publié dans *la Revue Maçonnique* ³².

20 Décembre

A la tenue de la Grande Loge de France une discussion est lancée sur la nécessité, face aux tergiversations de la Grande Loge Symbolique, de maintenir la commission de fusion. La commission est maintenue et il est décidé que le Conseil Fédéral "aura à continuer les négociations avec la Grande Loge Symbolique pour amener la fusion" ³³.

21 Décembre

La proposition d'exclure du Conseil Fédéral tout Frère ayant un

³⁰ - *Bulletin Officiel du Conseil Fédéral*, 1^{ère} année, n° 4, novembre-décembre 1895, p.92.

³¹ - *Idem*, p.85.

³² - 17^e année, n° 190, janvier 1896, p.4.

³³ - *Idem*, p.95.

grade supérieur à celui de Maître est rejetée. Celle de non réligibilité pendant un an au Conseil Fédéral est adoptée. Une autre proposition, rapidement retirée par son auteur, qui reconnaît que "sa plume avait trahi sa pensée" ³⁴, souhaitait que "le pouvoir exécutif de la Grande Loge de France soit remis, à l'avenir, au Suprême Conseil" ³⁵.

22 Décembre

Dans son discours de la première Fête solsticielle de la Grande Loge de France, le Frère Silvy, Grand Orateur, adresse au Grand Commandeur et aux membres du Suprême Conseil un "fraternel merci... au nom de toutes les loges que le Suprême Conseil a rendues autonomes... ne conservant sur elles que le droit de remontrance paternelle" ³⁶.

30 Décembre

"Le Frère André Lebon, député, ancien ministre du Commerce est solennellement installé dans ses fonctions de Conseiller Fédéral, il prête l'obligation et prend place au Conseil" ³⁷.

1896

12 Janvier

"Le Frère Faure, député du Rhône est désigné par les trois obédiences pour représenter la délégation reçue à Lyon par les Frères Bourgeois, président du Conseil des Ministres et Doumer ministre des Finances" ³⁸.

34 - *Bulletin Officiel du Conseil Fédéral*, n° 4, nov.-déc.1895, p.102.

35 - *Idem*, p.101.

36 - *Bulletin Officiel du Conseil Fédéral*, 1^{ère} année, n° 4, novembre-décembre 1895, p.112.

37 - *Idem*, p.118.

38 - *Ibid*, p.125.

20 mars

Tenue de la Grande Loge.

Vote favorable sur l'incompatibilité entre la fonction de membre du Suprême Conseil et celle de membre du Conseil Fédéral ³⁹.

21 mars

— A la suite de l'initiation à la Loge "Alsace Lorraine" du Grand Orient, du profane le Général Jung qui avait été refusé à l'unanimité à la Loge de la Grande Loge de France de Dunkerque, une proposition est présentée en vue "de prendre des mesures immédiates pour faire reconnaître le Conseil Fédéral comme puissance maçonnique par le Grand Orient de France."

— La fusion avec la Grande Loge Symbolique "est en bonne voie... une question reste entière, c'est celle du local commun" ⁴⁰.

20 Juin

En Tenue de Grande Loge,

"Le Suprême Conseil, considérant qu'il n'a pas encore reçu du Grand Orient de France de réponse officielle à la demande qu'il lui avait adressée au sujet de la reconnaissance de la Grande Loge de France comme puissance maçonnique... déclare qu'il va renouveler la démarche et dans le cas où sa demande ne serait pas accueillie, qu'il entend ne pas se séparer de la Grande Loge de France, s'inspirant toujours de l'intérêt supérieur du Rite Ecossais..." ⁴¹.

— La Loge de Marseille "Les Vrais Frères Unis Inséparables" ...qui a passé au Grand Orient (sous le nom des "Vrais Frères Unis Régénérés") sans remplir les formalités prescrites par tous les

39 - *Bulletin Officiel du Conseil Fédéral*, 1^{ère} année, n° 5, février-mars 1896, p.132.

40 - *Idem*, p.139.

41 - *Bulletin Officiel du Conseil Fédéral*, 2^e année, n° 1, juin 1896, p.8.

1896

réglements ⁴² est à l'origine d'une discussion animée où s'opposent des Frères partisans de la rupture avec le Grand Orient et d'autres, favorables à la conciliation.

— mise en place d'une commission de révision des rituels ⁴³.

Juillet-Septembre

Une circulaire de la Commission Exécutive de la Grande Loge Symbolique de France est publiée à plusieurs reprises dans la *Revue Maçonnique* organe de la Grande Loge Symbolique de France qui rappelle :

- que les loges symboliques du Suprême Conseil forment une Fédération autonome,
- que la Grande Loge de France n'invoque pas le G.A.D.L.U. et qu'elle laisse la liberté absolue de conscience.
- que les délégués de la Grande Loge Symbolique de France ont participé à l'élaboration de la constitution de la Grande Loge de France en novembre 1894 ⁴⁴.

13 Octobre

Le rapport de fusion est adopté par la Grande Loge de France.

19 Octobre

Le projet de fusion est adopté par la Grande Loge Symbolique de France.

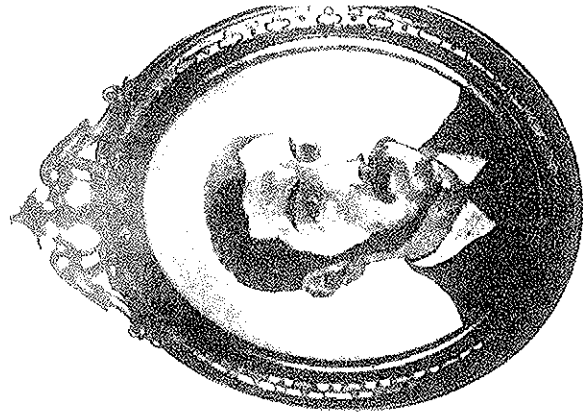
18 Décembre

Fusion de la Grande Loge de France et de la Grande Loge Symbolique de France :

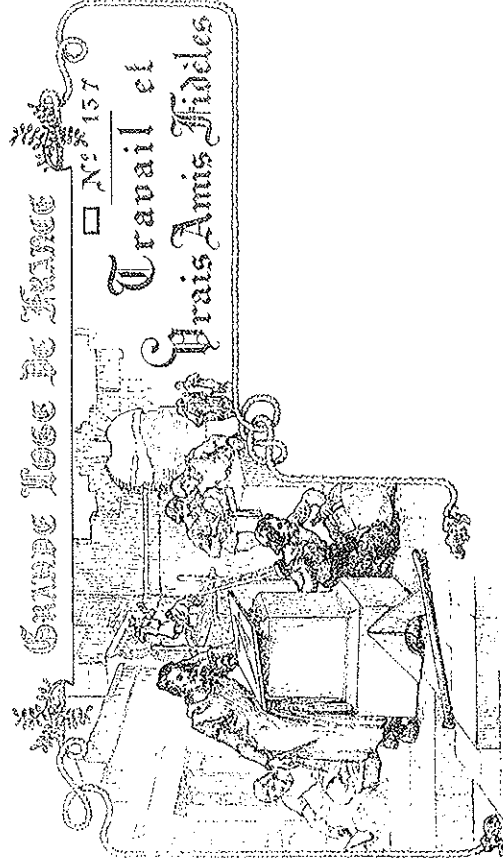
⁴² - *Idem*, p.9.

⁴³ - *Ibid*, p.14.

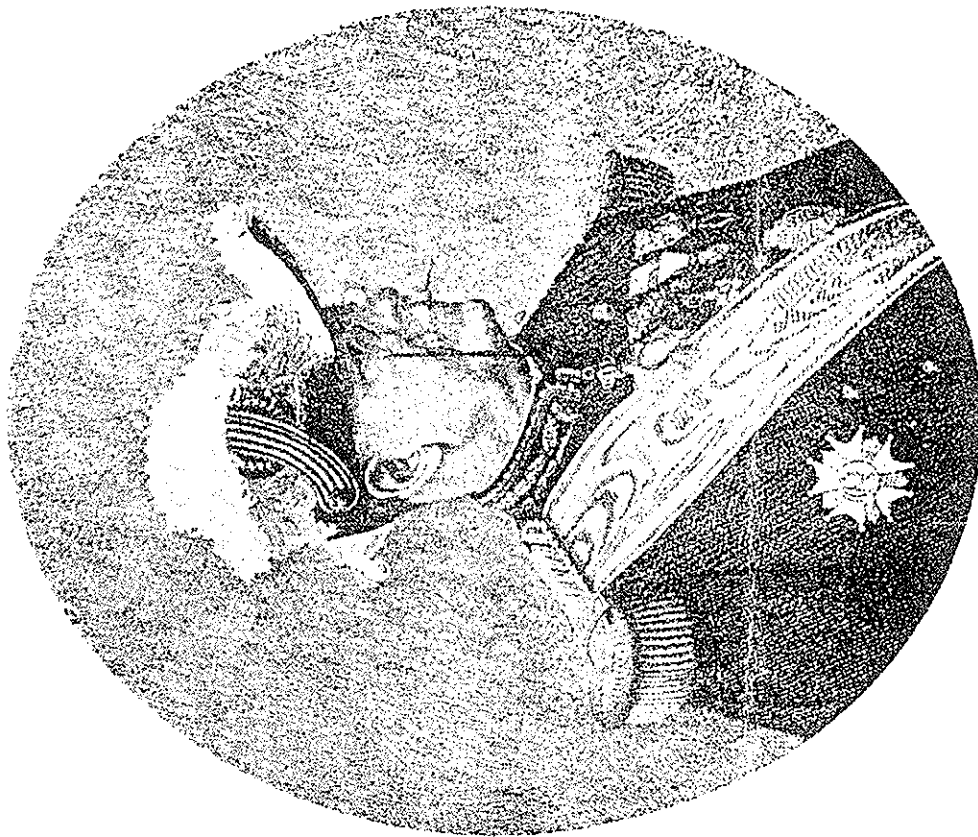
⁴⁴ - *Revue Maçonnique*, 17^e année, n° 190, janvier 1896, p.43.



Oswald Wirth (1860-1943). Fervent adepte du développement du symbolisme en Franc-Maçonnerie, il participa activement au rapprochement de la Grande Loge Symbolique Ecossaise et de la Grande Loge de France. Membre du Suprême Conseil en 1935. (Coll. Suprême Conseil de France).



En-tête de la loge « Travail et Vrais Amis Fidèles » créée en 1855 par le Suprême Conseil sous le n°137. (Coll. Musée G.L.D.F.)



Général Paul Peigné (1841-1919). Initié en 1864 au Grand Orient de France (à la loge « La Renaissance ») il rejoint par la suite les loges écossaises (« La Fidélité », « La République », « Cosmos »), Grand Maître de la Grande Loge de France en 1910-1911, puis de 1913 à 1918. (Coll. Musée G.L.D.F.).

1896

La tenue de Grande Loge de la Grande Loge de France (avec les représentants des loges des deux obédiences) réunit 72 députés. Le Conseil Fédéral démissionne "pour permettre à la nouvelle Grande Loge de France de constituer un nouveau Conseil Fédéral" ⁴⁵. La question du local est à nouveau discutée.

20 Décembre

Les travaux de tenue de Grande Loge se terminent par la réception solennelle de la délégation du Suprême Conseil ⁴⁶.

1897

18 Mai

Au Convent de la Grande Loge de France, dans son rapport, le Grand Secrétaire regrette de ne pas pouvoir apporter de nombreux faits nouveaux car "quatre mois seulement nous séparent du dernier Convent où fut nommé le pouvoir exécutif de la nouvelle obédience" ⁴⁷.

21 Juillet

"La Grande Loge Symbolique Ecossaise est fondue avec les loges du Suprême Conseil dans un corps maçonnique qu'on appelle Grande Loge de France. La Loge "Diderot", Orient de Paris s'isolant de ce mouvement entend continuer pour son compte la Grande Loge Symbolique Ecossaise" ⁴⁸. La Loge "Diderot" sera rejointe par les loges "La Jérusalem Ecossaise" et "La Philosophie Sociale" pour former la Grande Loge Symbolique Ecossaise n°2. Entre 1896 et 1898 sur les 26 loges de la Grande Loge Symbolique Ecossaise, 12

⁴⁵ - *Revue Maçonnique*, 18^e année, n° 203, février 1897, pp.33-34.

⁴⁶ - *Idem*, p.38.

⁴⁷ - *Revue Maçonnique*, 18^e année, n° 207, juin 1897, p.130.

⁴⁸ - *Revue Maçonnique*, 18^e année, n° 209, août 1897, p.189.

1897

réintégreront la Grande Loge de France ⁴⁹.

Septembre

Lors de son Convent, le Grand Orient prend la décision de ne pas reconnaître la Grande Loge de France qui, à ses yeux, ne jouit ni de l'autonomie ni de la souveraineté dont elle se dit investie.

1899

"Le Grand Orient n'ayant pas voulu reconnaître cette autonomie, c'est le Suprême Conseil qui doit servir d'interprète aux desiderata de la Grande Loge"⁵⁰. Le Conseil Fédéral notifie aux puissances étrangères et françaises sa qualité d'obédience autonome. Seules les Grandes Loges d'Italie et de Roumanie répondent favorablement ⁵¹. Au convent "une constitution définitive et néanmoins perfectible est votée... désormais toutes les loges unies par la fusion de 1896 sont groupées, liées en un faisceau compact et serré que rien ne peut désagréger" ⁵².

1900-1901

— Le Conseil Fédéral demande au Suprême Conseil une révision du décret constitutif de la Grande Loge de France et propose un traité d'amitié et d'alliance qui ferait de la Grande Loge de France une obédience complètement autonome, qui traiterait d'égal à égal avec le Suprême Conseil et qui pourrait obtenir la reconnaissance des autres puissances maçonniques ⁵³.

⁴⁹ - Thèse Jupeau-Réquillard, p.301.

⁵⁰ - *Suprême Conseil, Compte-rendu aux ateliers de la Fédération*, 1899, p.50.

⁵¹ - *Suprême Conseil, Compte-rendu aux ateliers de la Fédération*, 1900, p.56.

⁵² - Idem, p.59.

⁵³ - *Grande Loge de France, compte-rendu aux ateliers de la Fédération des travaux du Conseil Fédéral*, novembre-décembre 1901, pp.25-26.

1900-1901

— Le Suprême Conseil rappelle qu'en 1894 "un certain nombre de loges demandaient au Suprême Conseil le droit de s'administrer elles-mêmes en groupant dans une fédération primaire tous les ateliers symboliques écossais, y compris ceux qui fonctionnaient sous l'obédience de la Grande Loge Symbolique. Ces ateliers déclaraient que s'ils désiraient obtenir leur autonomie, ils voulaient toutefois ne point se séparer du Suprême Conseil sous les auspices et sous l'autorité dogmatique duquel ils entendaient rester, afin que le Rite Ecossais Ancien et Accepté, en France, ne formât qu'une seule et même famille."⁵⁴. Le Suprême Conseil voit dans ce projet de traité d'alliance la possibilité d'un schisme qui nuirait à la prospérité du Rite Ecossais en France, mais reconnaît que "l'article 2 du projet de traité qui conférerait à la Grande Loge de France le droit de délivrer les constitutions de ses ateliers constitue le seul point de controverse nouvelle"⁵⁵.

"Les relations du Suprême Conseil avec le Grand Orient de France continuent à être empreintes d'un caractère de grande cordialité... Le Suprême Conseil se trouve du reste, l'intermédiaire habituellement choisi pour certaines relations d'un caractère plus particulièrement administratif entre le Grand Orient et la Grande Loge de France... Il aurait préféré à tous égards qu'il s'établît entre le Grand Orient et la Grande Loge de France des relations directes rendant la correspondance plus facile, ... Par ses garants d'amitié, le Suprême Conseil y a travaillé tant qu'il a pu, faisant valoir surtout l'argument tiré de la complète autonomie administrative dont jouit la Grande Loge de France, il n'y a pas encore parvenu" ⁵⁶.

⁵⁴ - *Suprême Conseil, Compte-rendu aux ateliers de la Fédération*, 1901, p.12.

⁵⁵ - Idem, p.14.

⁵⁶ - Ibid, p.46.

1er Décembre

En tenue de Grande Loge, il est décidé de faire imprimer deux modèles de diplôme de Maître, l'un avec la mention "A.L.G.D. G.A.D.L.U.", l'autre sans ⁵⁷.

20 Décembre

Lecture est donnée au Conseil Fédéral d'une planche du Suprême Conseil qui est saisi par le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France à propos de l'initiation du profane Becker par la Respectable Loge "Le Libre Examen". Le Conseil Fédéral répond "qu'il fournira au Grand Orient de France les renseignements que cette puissance maçonnique désire avoir, si elle s'adresse directement au Conseil Fédéral" ⁵⁸.

5 Janvier

— En tenue de Grande Loge, certains Frères se demandent si le Conseil Fédéral "avait le droit de prendre une position aussi grave sans en référer à la Grande Loge de France" ⁵⁹.

— Demande de constitution par la Respectable Loge n° 217 "Le Libre Examen" pour une Loge d'adoption qui fonctionne déjà depuis trois ans. La Grande Loge transmet son avis favorable au Suprême Conseil ⁶⁰.

⁵⁷ - *Compte-rendu aux ateliers de la Fédération des travaux du Conseil Fédéral de la Grande Loge de France*, novembre 1902, janvier 1903, p.23.

⁵⁸ - *Compte-rendu aux ateliers de la Fédération des travaux du Conseil Fédéral de la Grande Loge de France*, novembre 1902 - janvier 1903, p.8.

⁵⁹ - *Idem*, p.23.

⁶⁰ - *Ibid*, pp.24-25.

3 Mars

En tenue de Grande Loge, une discussion sur la mention dans les rituels "A.L.G.D.G.A.D.L.U." soulève le problème de "l'autorité dogmatique et rituelle" détenue par le Suprême Conseil. Il est décidé que la formule du Grand Architecte figurera sur le rituel mais les loges resteront libres d'en user ou non ⁶¹.

23 Mai

Une commission est créée, chargée d'entrer en rapport avec le Suprême Conseil pour rédiger les textes permettant à la Grande Loge de France d'avoir des rapports directs avec le Grand Orient de France⁶². Parmi les vœux renvoyés au Convent de 1903 figure un "vœu tendant à la réalisation de l'autonomie de la Grande Loge de France" ⁶³.

8 Août

Le Grand Maître François Bonnardot adresse une longue planche au Très Puissant Souverain Grand Commandeur le Très Illustre Frère Jean-Marie Raymond dans laquelle il lui demande l'autonomie de la Grande Loge de France, le droit par elle de délivrer des patentes et la suppression de la deuxième partie de la formule "Au nom de la Grande Loge de France et sous les auspices du Suprême Conseil" ⁶⁴.

22 Août

Le point 10 de l'ordre du jour du Conseil Fédéral porte sur la

⁶¹ - *Compte-rendu aux ateliers de la Fédération des travaux du Conseil Fédéral de la Grande Loge de France*, janvier-avril 1903, pp.21 à 24.

⁶² - *Compte-rendu aux ateliers de la Fédération des travaux du Conseil Fédéral de la Grande Loge de France*, avril-juin 1903, p.8.

⁶³ - *Idem*, p.21.

⁶⁴ - *Compte-rendu aux ateliers de la Fédération des travaux du Conseil Fédéral de la Grande Loge de France*, juin-août 1903, pp.15 à 18.

1903

planche adressée par le Grand Maître le 3 août (sic) au Très Puissant Souverain Grand Commandeur ⁶⁵.

15 Septembre

Le Suprême Conseil "sans vouloir intervenir dans la discussion qui se prépare à ce sujet" adresse aux présidents, aux officiers et à tous les membres des ateliers du Rite Ecossais Ancien et Accepté du 1^{er} au 3^e degré, travaillant sous les auspices du Suprême Conseil pour la France et ses Dépendances "une sorte d'historique sommaire de la fondation de la Grande Loge de France" où il rappelle, sans commentaire, les textes publiés entre le 21 juin et le 9 novembre 1894 ⁶⁶.

26 Septembre

"Le Frère Silvy fait remarquer au Conseil Fédéral que le Suprême Conseil vient d'adresser directement une circulaire aux Ateliers Symboliques de la Fédération. Il y voit un empiètement sur les prérogatives de la Grande Loge de France" ⁶⁷.

31 Octobre

Le Frère Gustave Mesureur est élu Grand Maître de la Grande Loge de France par le Convent. Lecture est donnée de la réponse de la Grande Loge d'Angleterre à la demande de reconnaissance formulée par la Grande Loge de France. La Grande Loge d'Angleterre... "n'a jamais reconnu puissance souveraine une Grande Loge soumise d'une manière quelconque à un corps autre et extérieur, tel qu'un Suprême Conseil" ⁶⁸.

⁶⁵ - *Compte-rendu aux ateliers de la Fédération des travaux du Conseil Fédéral de la Grande Loge de France*, août-octobre 1903, p.4.

⁶⁶ - *Suprême Conseil, Compte-rendu aux ateliers de la Fédération*, 1903, pp.26 à 45.

⁶⁷ - *Ibid*, p.10.

⁶⁸ - *Compte-rendu du Convent de 1903*, p.17.

1904

4 Janvier

En tenue de Grande Loge la question est posée de savoir si le Suprême Conseil peut être un intermédiaire pour l'échange de relations entre la Grande Loge de France et la Grande Loge d'Angleterre ⁶⁹.

1er Février

Les loges "La Rose Ecossaise" et "Le Libre Examen" demandent que figure sur les diplômes de Maître la mention "S.L.A.D.S.C" (Sous les Auspices du Suprême Conseil) ⁷⁰.

7 Mars

En tenue de Grande Loge de France il est décidé de confier au Conseil Fédéral la mission de "s'entendre fraternellement avec les représentants du Suprême Conseil pour que le Grand Maître de la Grande Loge de France soit désigné comme Garant d'Amitié du Rite Ecossais auprès du Grand Orient de France" ⁷¹.

11 Juin

Le Conseil Fédéral étudie le projet "d'installation du Rite Ecossais dans un immeuble situé rue Jean-Jacques Rousseau" ⁷².

26 Juillet

Afin de lever "une confusion (qui) semble s'être établie sur l'interprétation du décret constitutif de la Grande Loge de France en date du 7 novembre 1894", le Suprême Conseil adresse "aux obédiences

⁶⁹ - *Compte-rendu aux ateliers de la Fédération des travaux du Conseil Fédéral de la Grande Loge de France*, janvier-mars 1904, p.14.

⁷⁰ - *Idem*, pp.18-19.

⁷¹ - *Ibid*, pp.21-22.

⁷² - *Compte-rendu aux ateliers de la Fédération des travaux du Conseil Fédéral de la Grande Loge de France*, avril-juin 1904, p.9.

maçonniques en relation d'amitié avec lui et notifie à tous les maçons de l'obédience" une déclaration qui souligne la souveraineté de la Grande Loge de France. Cette déclaration rappelle le texte du décret du 7 novembre 1894 et le fait suivre immédiatement d'un nouveau décret daté au vingt-sixième jour du mois de Juillet mille neuf cent quatre qui ne comporte que deux articles :

"Art. 1 Les paragraphes B et C de l'Art.2 du décret du 7 novembre 1894 sont abrogés. Par suite, la Grande Loge de France délivrera elle-même la patente écossaise de Constitution de tout atelier nouveau du premier au troisième degré.

Art.2 Le Grand Chancelier et le Grand Secrétaire Général sont chargés de l'exécution du présent décret" ⁷³.

1er Août

Au Conseil Fédéral, lecture est donnée de la déclaration du Suprême Conseil du 26 juillet. "Ce décret est accueilli favorablement par tous les membres du Conseil Fédéral qui sont heureux d'obtenir ainsi satisfaction en ce qui concerne l'autonomie de la Grande Loge de France" ⁷⁴.

3 Octobre

En tenue de Grande Loge "le Grand Maître Gustave Mesureur donne lecture du décret du Suprême Conseil en date du 26 juillet 1904... Il résulte des termes de ce décret que la Grande Loge de France est définitivement autonome, avec pouvoir de délivrer les patentes de Constitution d'Ateliers, les Diplômes et tous les autres titres maçonniques du 1er au 3e degré inclusivement...

⁷³ - *Suprême Conseil, Compte-rendu aux ateliers de la Fédération*, 1904, pp.15 à 18.

⁷⁴ - *Compte-rendu aux ateliers de la Fédération des travaux du Conseil Fédéral et de la Grande Loge*, juillet-octobre 1914, p.10.

... A partir de ce jour, la Grande Loge et les loges, placées sous sa juridiction cessent de travailler au nom et sous les auspices du Suprême Conseil du Rite Ecossais Ancien et Accepté. Mais notre devoir est de maintenir l'unité de l'Ecossisme, de resserrer les liens étroits qui nous unissent aux Ateliers Supérieurs comme au Suprême Conseil et d'assurer à tous nos Frères les avantages et les privilèges de l'Ecossisme au regard de la maçonnerie universelle. Dans ce but, notre prochain Convent aura pour mission de jeter les bases d'un traité d'alliance et d'amitié fraternelle entre les deux puissances écossaises : le Suprême Conseil et la Grande Loge de France." ⁷⁵. Le Grand Maître donne ensuite lecture de l'ordre du jour suivant : "La Grande Loge de France, en prenant acte du décret du Suprême Conseil, en date du 26 juillet 1904 et comme première manifestation de son indépendance et de son autonomie, déclare que l'Ecossisme en France formant un groupe homogène et indestructible, elle entend rester fraternellement unie au Suprême Conseil. Elle le secondera dans sa tâche réformatrice auprès des puissances maçonniques étrangères et compte sur une égale réciprocité pour assurer, par un effort commun, la prospérité du Rite Ecossais." "Cet ordre du jour est voté à l'unanimité" ⁷⁶.

17 Octobre

Le Conseil Fédéral étudie le vœu de supprimer la tenue mensuelle de la Grande Loge de France, "émet un avis favorable et charge le Frère Mesureur, Grand Maître d'appuyer ce vœu, tout en demandant d'augmenter le nombre des membres du Conseil Fédéral" ⁷⁷.

⁷⁵ - *Idem*, p.18.

⁷⁶ - *Ibid*, p.19.

⁷⁷ - *Compte-rendu aux Ateliers de la Fédération des travaux du Conseil Fédéral et de la Grande Loge*, juillet-octobre 1904, p.14.

1904

7 Novembre

Lors de la séance du Conseil Fédéral, la première communication du Frère Fiolet, Grand Secrétaire Général concerne les remerciements du Suprême Conseil de France pour l'ordre du jour voté par la Grande Loge de France dans sa séance du 3 octobre 1904 ⁷⁸.

18 Décembre

Lors de la Fête de l'Ordre écossais le Frère Fiolet, Secrétaire Général de la Grande Loge de France rappelle le décret du Suprême Conseil du 26 juillet ainsi que l'ordre du jour de la tenue de Grande Loge du 3 octobre voté à l'unanimité. "Ce résultat, nous le devons au tact et à la haute autorité de notre Frère Mesureur comme au caractère et à l'esprit maçonnique de notre Frère Raymond, Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil"⁷⁹.

19 Décembre

"Le Grand Secrétaire Général fait connaître que le Grand Orient de France lui a communiqué directement son mot de semestre pour le 1er semestre de 1905. C'est le premier pas dans l'échange direct de correspondance entre les deux obédiences" ⁸⁰.

1905

20 Février

Dans la communication du Frère Fiolet Grand Secrétaire Général, une planche émanant du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France "annonce que, par décision du 6 février dernier il a accueilli

⁷⁸ - *Compte-rendu aux Ateliers de la Fédération des travaux du Conseil Fédéral et de la Grande Loge*, novembre 1904, mars 1905, p.4.

⁷⁹ - *Suprême Conseil, Compte-rendu aux ateliers de la Fédération*, des travaux de l'année 1904, pp.55 et 56.

⁸⁰ - *Compte-Rendu aux Ateliers de la Fédération des travaux du Conseil Fédéral et de la Grande Loge*, novembre 1904, mars 1905, p.9.

- 76 -

1905

favorablement la demande d'échange de garants d'amitié entre les deux obédiences françaises..." ⁸¹.

1906

22 Décembre

"Le Frère Nicol saisit le Conseil Fédéral d'une proposition d'acquisition d'un local, situé rue de Puteaux, à Paris et ayant appartenu à la Congrégation de Saint-Antoine de Padoue" ⁸².

1907

5 Janvier

"Le Conseil Fédéral décide de nommer une commission chargée d'étudier les moyens à employer pour l'acquisition de cet immeuble pour le Rite" ⁸³.

1908

16 Novembre

"Le Frère Chartier, Grand Secrétaire Général adjoint informe le Conseil Fédéral que le Secrétariat a reçu la copie collationnée et signée du protocole intervenu entre les Garants d'Amitié du Grand Orient de France et de la Grande Loge de France" ⁸⁴.

7 Décembre

Au Conseil Fédéral, "Le Frère Fiolet, Grand Secrétaire Général donne lecture d'un projet de circulaire n° 5, devant accompagner l'envoi aux Ateliers de la Fédération du texte de la Convention passée entre le Grand Orient de France et la Grande Loge de France.

⁸¹ - *Idem*, p.14.

⁸² - *Compte-Rendu aux Ateliers de la Fédération des travaux du Conseil Fédéral et de la Grande Loge*, septembre 1906, février 1907, p.19.

⁸³ - *Idem*, p.20.

⁸⁴ - *Compte-Rendu aux Ateliers de la Fédération des travaux du Conseil Fédéral et de la Grande Loge*, septembre-décembre 1908, p.13.

- 77 -

1908

Cette circulaire est approuvée" ⁸⁵.

1910

17 Janvier

Le Frère Fiolet, Grand Secrétaire Général explique au Conseil Fédéral "que notre local (42 rue Rochechouart) est devenu aussi insuffisant qu'à l'époque où nous avons dû prendre le deuxième étage. Il y a lieu d'examiner la question, soit de nous agrandir de nouveau sur place, soit de chercher un autre local. Après échange de vue, le Conseil Fédéral charge une commission d'étudier la question" ⁸⁶.

21 Septembre

Le Frère Francfort entretient le Conseil Fédéral des conditions dans lesquelles la Grande Loge pourrait devenir propriétaire "d'un immeuble remarquablement approprié à nos besoins" ⁸⁷.

22 Septembre

Au Convent, le Frère Fiolet Grand Secrétaire Général souligne que "les relations de la Grande Loge de France avec le Suprême Conseil de France sont toujours empreintes de la plus fraternelle affection et se resserrent chaque jour davantage. ... De même les relations avec le Grand Orient de France sont guidées par l'esprit le plus fraternel et aucun incident n'est venu cette année, troubler les bons rapports existant entre les deux obédiences" ⁸⁸.

7 Novembre

En tenue de Grande Loge, le Frère Peigné "résume le débat (sur la

⁸⁵ - Idem, p.16.

⁸⁶ - *Compte-Rendu aux Ateliers de la Fédération des travaux du Conseil Fédéral et de la Grande Loge de France*, janvier-juillet 1910, pp.7-8.

⁸⁷ - *Compte-Rendu aux Ateliers de la Fédération des travaux du Conseil Fédéral et de la Grande Loge*, (sic) juillet-décembre 1910, p.11.

⁸⁸ - Idem, pp.9-10.

1910

question du local) et pose la question suivante : la Grande Loge est-elle d'avis d'acheter le local de la rue Puteaux ?

Le Frère Bellanger, Orateur d'office dépose des conclusions favorables à l'achat. Les conclusions sont votées à l'unanimité moins une voix" ⁸⁹.

1911

20 Septembre

Le Frère Fiolet Grand Secrétaire Général informe le Convent "qu'à la fin de l'année 1911, (notre) siège social pourra être transféré rue Puteaux, où le Rite Ecossais sera enfin chez lui et pourra largement se développer" ⁹⁰.

13 Février

"Il est décidé, en Conseil Fédéral de constituer une société anonyme qui prendra le nom de "Société Anonyme immobilière de la Rue Puteaux" ⁹¹.

12 Juin

La commission des locaux, désignée par le Conseil Fédéral, "devra procéder à un examen pour avis de la répartition des locaux du Suprême Conseil et des différents services de la Grande Loge dans le nouvel immeuble" ⁹².

1912

18 Septembre

Le Convent de la Grande Loge de France a lieu pour la première

⁸⁹ - Ibid, p.34.

⁹⁰ - *Rapport du Convent*, 1911, p.7.

⁹¹ - *Compte-rendu aux Ateliers de la Fédération des travaux du Conseil Fédéral et de la Grande Loge*, janvier-juillet 1911, p.11.

⁹² - Idem, p.30.

1912

fois rue Puteaux. Dans son rapport le Frère Fiolet, Grand Secrétaire Général s'en réjouit :

"Aujourd'hui, le Rite Ecossais tout entier, Grande Loge et Suprême Conseil, possède son hôtel. Il n'est à la merci de personne et il peut, en toute sécurité, suivre le cours de ses destinées, tendre ses regards vers l'avenir qui s'ouvre devant lui" 93.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

(... tels qu'ils apparaissent dans les documents avec ou sans prénom, identifiés avec précision ou non, maçons ou non, illustres ou inconnus...)

ALLEGREY (Bénédict), 42, 43.	CHAILLON DE JONVILLE (Augustin, Jean, François), 24.
ALLEMAND (Théodore, comte), 35.	CHALLAN (Antoine, Didier, Jean, Baptiste), 32.
ANDERSON (James), 19, 20, 21.	CHARTIER, 77.
ANTIN (Louis de Pardaillan de Gondrin, duc d'), 21, 23.	CHARTRES (Louis-Philippe Joseph, duc de), 25, 26.
ARAGO (Emmanuel), 49.	CHOISEUL-PRASLIN (Antoine, César, duc de), 32.
ASHMOLE (Elias), 20.	CHOISEUL-STAINVILLE (Claude, Antoine, Gabriel, duc de), 36, 37.
AUGEREAU (Pierre), 32.	CLERMONT (prince Louis de Bourbon-Conde), 23, 24, 25.
BABAUD-LARIBIERE (François, Léonide), 41.	CREMIEUX (Adolphe), 42, 43, 47, 48, 49.
BACON DE LA CHEVALERIE (Jean-Jacques), 32.	DALCHO (Frédéric), 29.
BALLUE, 45, 46, 48.	DECAZES (Elié, duc), 35, 37, 40.
BARROT (Odilon), 37.	DELAHOGUE (Jean-Baptiste), 29.
BECKER, 70.	DENUS, 46, 48.
BELLANGER, 79.	DERAISMES (Maria), 51.
BEURNONVILLE (Pierre de Riel, marquis de), 32, 33, 34, 35.	DESAGULIERS (Jean-Théophile), 19, 20.
BONAPARTE (Joseph), 32.	DESJARDIN, 62.
BONAPARTE (Louis), 32.	DOUMER (Paul), 64.
BONNARDOT (François), 71.	DUBOIS, 46.
BOURBON (voir <i>Orléans</i>).	DURET (Henri), 26.
BOURBON-CONDE (Louis de) (voir <i>Clermont</i>).	FAURE (Maurice), 64.
BOURGEOIS (greffier au <i>Parlement de Paris</i>), 26.	FIOLET, 76, 77, 78, 79, 80.
BOURGEOIS (Léon) (<i>président du Conseil</i>), 64.	FLEURY (André-Hercule, cardinal de), 21.
CAGLIOSTRO, 28.	FRANCFORT, 78.
CALVIERE (Charles-François, marquis de) 21.	FRANCOLIN (Gustave), 51.
CAMBACERES (Jean-Jacques, duc de), 32, 33, 34, 35.	FRIQUET, 48, 54, 63.
	GISQUET, 37.
	GONNARD (Claude), 55.

93 - *Convent 1912*, Rapport du Grand Secrétaire Général, le Frère Fiolet.

GOUILLARD (Pierre Louis), 27.
GOUMAIN-CORNILLE (Paul), 45, 46, 48.
GRASSE-TILLY (Alexandre, François, Auguste, comte de), 29, 30, 31, 33, 34, 35.
GUILLEMAUD (Etienné), 60, 61.

JONQUIERE (de la), 41.
JUNG, 65.

KELLERMANN (François, Christophe), 32, 34.

LABADY, 26.

LACEPEDE (Etienné, comte de), 32.

LACORNE, 24.

LA FAYETTE (Marie, Joseph, marquis de), 37.

LAFFITTE (Jacques), 37.

LALANDE (Joseph, Jérôme de), 32.

LA ROCHEFOUCAUD (Mme de), 35.

LEBON (André), 64.

LOUIS XVIII, 34.

LOUIS-PHILIPPE, 37.

MACDONALD (Alexandre, duc de Tarente), 32, 33, 35.

MAGNAN (Bernard, Pierre), 40, 41.

MAGNIEN (Adolphe), 62, 63.

MARTIN (Georges), 53.

MARTINES DE PASQUALLY, 29.

MASSENA (André), 32.

MAXWELL (William), 19.

MELLINET (Emile), 41.

MESSMER (Franz-Anton), 28.

MESUREUR (Gustave), 44, 45, 46, 48, 51, 52, 54, 63, 72, 74, 75, 76.

MITCHELL (John), 29.

MONTMORENCY-LUXEMBOURG (Anne, Charles, Sigismond, duc de), 25, 26, 28.

MORN (Etienné), 23, 24, 29.

MURAIRE (Honoré, comte), 33, 34, 36.

MURAT (Joachim), 32, 40.

NAPOLEON Ier, 32, 33.

NAPOLEON III, 40, 41.

NAPOLEON (Jérôme), 40.

NAPOLEON (Joseph), 38.

NICOL, 77.

NICOLAS, 45.

ORLEANS (Louis-Philippe de Bourbon, duc de Chartres puis duc d'Orléans puis Philippe-Egalité), 29.
OUI, 57.

PEIGNE (Michel, Auguste), 37.

PEIGNE (Paul), 37, 78.

PENY, 24.

PERNETY (Antoine, Joseph, dom), 28.

PROAL (Louis), 49, 50.

PROUDHON (Pierre, Joseph), 38.

RADCLIFFE (Charles, comte de Derwentwater), 21.

RAMSAY (Michel, André, chevalier de), 21.

RAYMOND (Jean-Marie), 52, 71, 76.

ROETIERS DE MONTALEAU

(Alexandre, Louis), 32.

ROSENWALD (Sincère), 59.

SAINT-GERMAIN (comte de), 28.

SAINT-MARTIN (Louis, Claude de), 29.

SARTINE (de), 25.

SAVALETTE DE LANGE (Charles, Pierre, Paul), 29.

SAYER (Anthony), 20.

SHAW (William), 19.

SEGUR (Louis, Philippe, comte de), 36.

SILVY, 62, 64, 72.

TAYLOR (Séverin, baron), 43.

TIERCE (de la), 23.

THOMSON (James), 19.

THORY (Claude, Antoine), 22.

VALENCE (Timburne, comte de), 33, 34, 35, 36.

VIENNET (Jean-Pons), 40, 41, 42.

WALDEGRAVE (Lord, ambassadeur), 21.

WHARTON (Philippe, duc de), 20.

WELHOFF (Bernard), 53, 54.

WILLERMOZ (Jean-Baptiste), 29.

WIRTH (Oswald), 52, 53, 54.

INDEX DES NOMS DE LOGES CITES

Mont Sinai (Le), 36.
Mutualité (La), 43.

Olivier Ecossais (L'), 46.

Patronage des Orphelins (Le), 38.
Philanthropie Sociale (La), 67.
Propagateurs de la Tolérance (Les), 36.

Rose Ecossaise (La), 73.

Ruche Ecossaise (La), 42, 43.

Saint-Alexandre d'Ecosse, 28, 30, 31.
Saint-Antoine, 24.

Saint-Charles du Triomphe de la Parfaite Harmonie, 27, 28.

Saint-Jean d'Ecosse, 21, 26.

Saint-Jean d'Ecosse de Saint Jean de Jerusalem, 23.

Saint-Jean d'Ecosse du Contrat Social, 27, 29.

Saint-Laurent des Amis Réunis, 27.

Saint-Martin, 24.

Saint-Napoléon, 31.

Saint-Vincent de Paul, 42.

Sainte-Trinité, 24.

Scotch Mason's Lodge, 21.

Sincérité (La), 38.

Travail et Vrais Amis Fidèles, 52.

Trinitaires (Les), 36, 39.

Trois Jours (Les), 37.

Union et Bienfaisance, 48, 49.

Union des Peuples (L'), 60.

Vrais Frères Unis Inséparables (Les), 65.

Vrais Frères Unis Régénérés (Les), 65.